

DEMAIN

dans LE SOLEIL



Vivez Le Retour du roi. Un mois avant la sortie du troisième volet de la trilogie du Seigneur des anneaux, les fans de l'univers créé par JRR Tolkien ont l'occasion à compter d'aujourd'hui de vivre les péripéties du Retour du roi grâce au jeu vidéo mis en marché par Electronic Arts.

Dans le cahier Arts et Vie

SAMEDI

dans LE SOLEIL



La jumelle chinoise. Québec est jumelée depuis quelques années à Xian, au cœur de la Chine. Jamais villes jumelles n'auront toutefois été si dissemblables, croit notre journaliste Pierre Champagne, qui a parcouru le pays de Pékin à Hong-Kong.

Dans le cahier Voyages

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344 1-866-686-3344
Carrières et professions	686-3270
Petites annonces	844-4444
Promotion	686-3342
Publicité détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

LE SOLEIL

LE SOLEIL, une division de 3834310 Canada Inc., est publié et édité par LE SOLEIL, 925, chemin Saint-Louis, case postale 1547, succursale Terminus, Québec (Québec), G1K 7J6. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hugues-Randin, bureau 4, à Québec (Québec), G2C 2B4, par Transcontinental de la Capitale, une filiale de Transcontinental Inc., 1, place Ville-Marie, bureau 3315, Montréal (Québec), H3B 3N2.
Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

LES SUITES

CITOYENS

Suite de la Une

Les décisions ne seront pas exécutoires, mais les recommandations auront un poids moral certain sur les autorités municipales. Le conseil municipal, « qui aura une forte présomption favorable, prendra acte et devra y donner suite avec équité et justice », a soutenu M. L'Allier. Les décisions du bureau de l'ombudsman seront donc publiques.

Selon le vice-président de l'exécutif, Jacques Jobin, cette structure légère, souple et à faible coût sera placée sous le signe de l'efficacité, de la simplicité et de l'équité. Efficace en raison « des délais raisonnables de traitement »; simple car elle évitera l'approche judiciaire (et pourrait contribuer à désengorger les tribunaux); et équitable car l'objectif final « est que le citoyen soit bien traité, et pas seulement sur des bases légales ».

Ce bureau sera mis en place au début de 2004. Il logera au sein de la Maison de justice — dont M^{me} L'Heureux-Dubé est présidente — ouverte en janvier dans les locaux de l'arrondissement de la Cité.

Selon M. Jobin, la fonction de protecteur du citoyen cadre bien avec la mission de la Maison de justice, qui vise à accueillir et à encadrer les citoyens qui désirent en savoir plus sur leurs droits.

De cette façon, le bureau ne coûtera presque rien aux contribuables, si ce n'est des frais de déplacement et autres pour les bénévoles, puisque les fonctionnaires qui y seront affectés sont déjà à l'emploi de la Ville.

Jean-Paul L'Allier y songeait depuis le début des années 90, mais avait renoncé à l'époque en raison des coûts liés à une structure avec un ombudsman salarié. L'entêtement de Gérald Poirier, alors chef de l'opposition mais maintenant élu sous la bannière du Renouveau municipal, et le contexte de la ville nouvelle auront permis la genèse de « ce concept innovateur », estime M. L'Allier.

Le maire de Québec espère que ce bureau parviendra à dissiper l'impression d'une fonction municipale lourde, compliquée et contre laquelle le citoyen a peu de recours.

Il ne s'agit d'ailleurs pas d'un geste isolé, fait-il valoir. D'autres mesures pour faire diminuer les irritants qui suscitent des plaintes seront annoncées avant la fin de l'année afin d'en arriver à la « modernisation de toute la relation du citoyen avec la ville nouvelle ».



Le maire y songeait depuis 10 ans.

BAVURES

Suite de la Une

— de qui relève l'aide sociale — et la Sécurité publique ont vu le nombre de plaintes fondées diminuer de façon importante après avoir été l'objet d'enquêtes « systémiques » sur leur façon de traiter les clients captifs que nous sommes. « Peut-être sommes-nous en train de récolter le fruit de nos efforts? »

Le rapport annuel ne reflète surtout pas que tout va pour le mieux pour celui qui affronte la machine bureaucratique, a tenu à faire savoir M^{me} Lavoie. « Le problème se déplace. Dans les organismes comme la Société de l'assurance automobile du Québec et la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), le taux de plaintes fondées est encore beaucoup plus élevé que la moyenne. Nous sommes rendus à travailler là. »

Au tableau noir du bilan annuel, les deux organismes sont bien en évidence avec 300 plaintes fondées. La CSST est prise à partie pour comportement « déraisonnable et abusif » envers une victime d'amiantose. Même si la jurisprudence était claire, la Commission a refusé de verser une indemnité de remplacement du revenu parce que le travailleur était à la retraite. La CSST a acquiescé à la demande de la Protectrice et versé la bagatelle de 126 000 \$ en arrérages.

L'équipe de M^{me} Champoux-Lesage a aussi dû intervenir pour faire entendre raison au service de l'indemnisation des victimes d'actes criminels — l'IVAC —, service relevant de la CSST. L'IVAC a refusé de verser un soutien à



Pauline Champoux-Lesage

une femme, jugeant la demande hors délais. L'organisme a négligé le fait que la dame avait de sérieux problèmes de mémoire. La Protectrice du citoyen a constaté que celle-ci ne se rappelait pas d'une fois à l'autre de l'avoir déjà contactée...

Le champion des plaintes fondées demeure cependant la Sécurité publique. « Pas moins de 513 récriminations sont tombées sur ce ministère, un très grand nombre en provenance des personnes incarcérées dans les prisons. Il s'agit d'une baisse de 300 plaintes par rapport à certaines années », a fait remarquer Lucie Lavoie, en notant une amélioration certaine. Selon le rapport annuel, un des problèmes récurrents est le confinement en cellule jugé abusif.

La ligne directrice du bilan 2002-2003 met « l'accent sur la manière de servir le citoyen et sur le devoir de transparence ». La Protectrice du citoyen incite les fonctionnaires « à un petit effort additionnel, ce qui faciliterait la vie au citoyen et ce qui lui aurait probablement évité de s'adresser à nous ».



Paul Martin pendant l'ovation au chef

ÉPOQUE

Suite de la Une

camaraderie de tous ces gens-là. C'est une grande famille.

La grande famille libérale, M. Martin en tête, a d'ailleurs réservé une longue ovation à son chef, tout en lui donnant en cadeau sa chaise parlementaire bien enrubannée en rouge. « C'est une bonne chaise et je l'apporte chez moi », a-t-il dit par la suite.

Ses collègues ont également doté l'Université d'Ottawa d'une bourse d'études en administration publique. « Dans quelques semaines ou dans quelques mois, je pourrais décider de retourner à l'université », a-t-il répliqué.

En soirée, M. Chrétien recevait à dîner les ministres et leurs conjoints pour célébrer officiellement la 10^e année de gouvernement libéral. Au même moment, M. Martin dirigeait la troisième rencontre de « son » caucus.

M. Chrétien a refusé de préciser à quel moment exactement il quittera le pouvoir, affirmant que cette décision revenait à son épouse. « Je partirai tôt ou tard, entre maintenant et le 29 février », a-t-il dit.

Le chef libéral a lancé à ses députés et sénateurs que leur parti est en grande forme, que « nous gagnons les élections et je serai là pour vous aider » durant la campagne.

« MOMENT HISTORIQUE »

Le sénateur David Smith, un grand ami et organisateur de M. Chrétien depuis 40 ans, a souligné que « tout a été positif lors de cette rencontre. C'était un moment historique, et je crois qu'il l'a fort apprécié. Il n'y a eu absolument aucune fausse note dans les discussions ».

M. Smith dit cependant ignorer quand le premier ministre cédera la place à M. Martin. « Il conserve toujours toutes ses options ouvertes et ne brûle jamais les ponts, a-t-il dit.

« Je ne crois pas qu'il a pris une décision finale sur la date exacte de son départ, mais cela pourrait être deux ou trois semaines après le congrès », a poursuivi le sénateur. Il faut également compter avec le congé des Fêtes, « où tout le monde pense à autre chose », ce qui pourrait reporter la relève au mois de janvier, a-t-il ajouté.

« C'est la fin d'une époque », a dit de son côté le ministre Don Boudria, la larme à l'œil. Son collègue David Anderson a émis le même commentaire tout en rappelant que personne n'avait la moindre idée de la date précise du départ de M. Chrétien.

Il apparaît de plus en plus assuré que le Parlement prorogera ses travaux dès demain, pour se retrouver au début de la nouvelle année avec un discours du Trône prononcé par Paul Martin.

Le gouvernement a en effet laissé passer l'avis de 48 heures nécessaire pour un simple ajournement, mais la prorogation peut se décider à tout moment d'ici la reprise prévue normalement pour le 17, après le congrès à la direction.

Un tel report de la décision permettrait au Sénat de siéger la semaine prochaine pour étudier et approuver la dizaine de projets de loi que les Communes lui auront laissés en pâture depuis quelques jours, comme la nouvelle carte électorale et la loi sur l'éthique gouvernementale.

PRÉCISION

C'est bel et bien M^{me} Suzanne Marquis (et non pas M^{me} Suzanne Paradis, comme le laissait croire notre titre d'hier en page A 6) qui a été confirmée au poste de directrice générale adjointe à la Ville de Québec. Elle remplace M. Michel Lavoie, devenu conseiller cadre à la direction générale en septembre, après une absence de cinq mois à la suite d'un congé de maladie. Nos sincères excuses aux personnes concernées.

C'ÉTAIT HIER

1991 — Les derniers des centaines de feux de puits de pétrole allumés par les Irakiens au Koweït sont éteints.

1990 — Ouverture de la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir du Québec.

1987 — Plusieurs personnalités du monde artistique assistent aux funérailles du chanteur Yoland Guérard.

1979 — Le président Jimmy Carter renonce à utiliser la force pour libérer les otages américains de Téhéran.

1971 — Un synode des évêques s'achève au Vatican sur les profondes divergences quant à l'accès des hommes mariés à la prêtrise.

1612223

cyberpresse.ca/soleil

Suivez l'actualité

162004

LOTO QUÉBEC Résultats

Tirage du 2003-11-05

1 ^{er} numéro 170505 25 000 \$	2 ^e numéro 017789 50 000 \$	3 ^e numéro 583891 100 000 \$
---	--	---

décomposables

Numéros "Télé"

208263	292738	830680
--------	--------	--------

non décomposables

NUMÉRO BONI 01

loterie 649 Tirage du 2003-11-05

05 06 13 34 35 43

Complémentaire: (18)

Québec 49 Tirage du 2003-11-05

04 05 12 15 18 41

Complémentaire: (39)

Banco Tirage du 2003-11-05

04 05 06 07 10 11 12 15 21 26
31 32 36 41 42 56 66 67 68 69

Quintuple Extra Tirage du 2003-11-05

3 4	NUMÉRO
969 6139	774574

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle de L.Q., cette dernière a priorité.

ÉMISSIONS-TIRAGES LE LUNDI ET LE MARDI À 19 H SUR LE RÉSEAU TVA



twik

LE BLOUSON PELUCHE QUADRILLÉE 79⁹⁵

Patchwork pure mode, texture comme du mouton retourné fini suède pour le blouson zip, tout droit, col montant. Cognac ou noir. P.m.g. Rég. 125.00 Tuque 9.99

VOTRE CHOIX, NOS COLLECTIONS SIMONS LA DESTINATION MANTEAUX PAR TOUS LES TEMPS!

simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, LAVAL CARREFOUR LAVAL, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

ACTUALITÉS

Chœur
Gospel
Célébration
En spectacle les 14 et 15 novembre
à l'Église Saint-Dominique

PROSTITUTION JUVÉNILE

Pas question de procureur indépendant

Le ministre Bellemare tue dans l'œuf l'idée mise de l'avant par Mario Dumont

SIMON BOIVIN ET ÉRIC MOREAULT
SBoivin@lesoleil.com
EMoreault@lesoleil.com

■ Le ministre de la Justice, Marc Bellemare, a tué dans l'œuf l'idée qu'un procureur indépendant puisse s'immiscer dans le dossier de la prostitution juvénile, tel que l'a proposé Mario Dumont, hier.

«C'est non», a tranché M. Bellemare devant l'insistance des journalistes lui demandant si la proposition du chef de l'ADQ avait de l'avenir. Disant ne pas vouloir nuire au dossier devant les tribunaux, le ministre n'a fait qu'une brève déclaration sur le sujet et s'est dérobé aux questions.

Plus tôt en journée, Mario Dumont a suggéré l'entrée en scène d'un procureur indépendant afin de réévaluer la preuve dans le dossier de la prostitution juvénile. Pour le chef de l'ADQ, la «pression considérable» à laquelle sont soumis les procureurs de la Couronne justifie qu'ils laissent la place à quelqu'un qui aurait «les coudées franches».

Même si le ministère de la Justice a entrepris, il y a un mois, sa propre révision de la preuve, M. Dumont souhaite que cet exercice soit effectué par un procureur indépendant: «Force nous est de constater que lorsque le ministre a fait cette annonce, plutôt que de résorber la crise de confiance du public (envers le système de justice), ça l'a "empirée"», affirme le chef adéquist.

Tout avocat autorisé à pratiquer peut être nommé procureur indépendant. Il est alors investi des mêmes pouvoirs qu'un procureur de la Couronne, mais seulement pour le temps d'un mandat.

Tout en se défendant de vouloir jeter du discrédit sur le travail des procureurs de la Couronne, M. Dumont affirme que «le procureur indépendant a été, dans un certain nombre de cas, le recours que le gouvernement a utilisé pour permettre, en toute crédibilité puis en toute effica-



Marc Bellemare

city, à des dossiers comme ceux-là de se résoudre».

Comme les éléments à examiner ne font pas partie de la preuve présentée devant les tribunaux, M. Dumont estime que le gouvernement ne peut refuser d'en discuter. «Jamais il n'a été dit que, quand une partie d'une affaire est devant les tribunaux, le gouvernement peut s'abriter derrière ça pour ne plus parler de l'ensemble de la situation», affirme-t-il.

L'ADQ a eu des rencontres avec ceux qui demandent la réouverture de l'enquête Scorpion ainsi qu'avec deux présumées victimes. Si le député de Rivière-du-Loup n'accuse personne, il dit avoir «cependant des indications qu'il reste des choses à éclaircir dans cette situation-là».

À cet effet, le ministre de la Justice est clair: Si M. Dumont détient des informations de nature à étoffer le dossier, «il a le devoir de les signaler aux autorités compétentes. S'il ne possède pas d'informations additionnelles, il a également le devoir et la responsabilité de le dire.»

Pour sa part, M. Bellemare a réitéré sa confiance envers les procureurs de la Couronne qui ont agi dans le dossier, coupant court à un possible transfert de responsabilités vers un procureur indépendant.

DÉMAGOGIE

Pour sa part, Jean-Paul L'Allier fait peu de cas de la demande de Mario Dumont, mais il la juge néanmoins sévèrement, comme toutes celles, d'ailleurs, qui pourraient avoir pour effet de «ralentir ou d'entraver le cours de la justice» surtout si elles sont posées dans un contexte «d'insignifiance, de manque de formation, de démagogie ou pour se faire voir».

Ce que craint surtout le maire de Québec, c'est que les déclarations ou les gestes posés par M. Dumont ou une frange de la population aient pour résultat exactement le but inverse de celui qui est recherché, «la justice». Autrement dit, les seuls gagnants avec l'attitude adoptée par M. Dumont seront les avocats de la défense, estime le maire L'Allier.

La ligne AGIR ne sonne plus

La police de Québec amorce une relance

JEAN-FRANÇOIS NÉRON
JFNeron@lesoleil.com

La police de Québec dit ne plus recevoir d'appel sur la ligne 641-AGIR depuis déjà quelque temps, concernant le réseau de prostitution juvénile. Fait surprenant, compte tenu de la pression populaire soutenue en faveur de la réouverture de l'enquête Scorpion.

Au cours des 18 derniers mois, la ligne téléphonique AGIR, sur laquelle les citoyens peuvent laisser des renseignements sur un crime commis, un danger pressenti ou une nuisance, a connu une popularité inattendue en raison de l'enquête Scorpion.

Le capitaine André Fillion, de la police de Québec, rapporte qu'en un an et demi, 200 des 695 appels reçus avaient trait à la prostitution juvénile. La majorité de ces appels ont été faits au cours des mois de décembre et de janvier, peu après la première frappe effectuée dans le cadre de l'enquête.

À l'heure actuelle, «c'est zéro ou presque», confirme le capitaine Fillion. «Depuis quelques mois, nous avons reçu près de zéro appel.» Par conséquent, aucune nouvelle information, provenant du public. Toutefois, a-t-il tenu à rassurer, toute information qui parviendrait à la police sera acheminée et traitée.

Une affirmation corroborée par la sergente Louise Rizzo,

qui note quotidiennement les appels. «Le dernier appel à ce sujet remonte en octobre. Il s'agissait d'un adulte vu en compagnie de jeunes personnes. Mais encore, il n'est pas évident de pouvoir relier ce renseignement au réseau de prostitution.»

UNE RELANCE

La police de Québec amorçait hier la relance de la ligne téléphonique AGIR dans le cadre de la Semaine de la criminalité. Mis en fonction en 2000, le 641-AGIR (2447) était au départ destiné à combattre la violence, le harcèlement, l'intimidation et le tagage chez les jeunes de 12 à 19 ans.

Aujourd'hui, le numéro peut être composé par tous. «Nous recevons des appels sur divers sujets, allant de la violence vécue par un jeune jusqu'à des plaintes de nuisance, de vitesse excessive répétée ou encore de désordre, en passant par la présence d'un individu suspect dans un quartier ou encore à des cas de vandalisme commis sur des automobiles», explique la sergente Rizzo.

Le capitaine Fillion rappelle que la ligne AGIR ne remplace pas le 9-1-1, qui demeure le numéro à signaler en situation d'urgence. Au cours des prochaines semaines, dépliants, affiches et signets seront distribués dans les écoles et les CLSC, entre autres, pour faire connaître le service confidentiel.



LE SOLEIL, CLEMENT THIBEAULT
La sergente Louise Rizzo et le capitaine André Fillion



LE SOLEIL, JOCELYN BERNIER
La petite Amélie Michaud accompagnait Nathalie Croft, hier, lors de la remise de sa décoration par la lieutenant-gouverneur, M^{me} Lise Thibault.

MOIS DE LA RÉANIMATION CARDIORESPIRATOIRE

La petite Amélie a eu la vie sauve grâce à une intervention rapide

Son éducatrice de garderie est décorée

MARC LESTAGE
MLestage@lesoleil.com

Ce que les adultes peuvent organiser des cérémonies ennuyeuses quand ils s'y mettent.

Tant et si bien qu'une petite princesse nommée Amélie trépassait déjà d'impatience quand Lise Thibault s'est installée majestueusement dans le Salon rouge de l'Assemblée nationale au son du *God Save the Queen* et du *Ô Canada*, hier après-midi, sur le coup de 15 h.

Quelques minutes plus tard, la fillette de quatre ans n'a pu s'empêcher de courir vers Nathalie Croft, son éducatrice de la garderie Les petits mulots de Charlesbourg, quand son tour est venu de se prosterner devant la représentante de Sa Majesté pour recevoir une décoration.

La manifestation sur laquelle veillaient deux soldats de plomb grandeur nature arborant de grands sabres brillants marquait le lancement du mois de la réanimation cardiorespiratoire. Pour souligner l'événement, la Fondation des maladies du cœur avait organisé la remise de 71 certificats de bon citoyens à autant de personnes qui sont intervenues pour aider ou sauver quelqu'un, à la suite d'un arrêt cardiaque ou d'une suffocation.

71 personnes se voient décerner des certificats de bons citoyens

La petite Amélie, fille de Caroline Genest et de Yves Michaud, de Charlesbourg, est justement une des personnes «qui ont eu la vie sauve grâce à une intervention rapide».

Ça s'est passé en 2001, durant une sieste à la garderie Les petits mulots de Charlesbourg, explique la jeune maman.

«Nathalie s'est rendu compte que la petite Amélie, deux ans, était inconsciente et toute bleue. Elle a rapidement pratiqué un massage et demandé de l'aide, ce qui a permis de réanimer notre fille», de raconter la maman, hier, dans l'antichambre du parlement.

SAUVER DES VIES

Les cours de réanimation et de RCR offerts par la fondation ont-ils vraiment sauvé la vie de 71 personnes? On ne peut pas le jurer, explique le

D'Alphonse Montminy, de la Fondation, mais toutes ces interventions qui ont eu une suite heureuse, pour la plupart, justifient amplement la poursuite du programme, a-t-on dit aux nombreux parents et amis présents.

Pour vous inscrire, il suffit d'appeler au 1 800 361-7650. Les cours sont aussi offerts dans Internet en contactant le www.educexpert.com. Dans bien des cas, ça ne vous coûtera rien.

PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

Un bénévole du soccer mineur accusé à son tour

RICHARD HÉNAULT
ET JEAN-FRANÇOIS NÉRON
RHenaault@lesoleil.com
JFNeron@lesoleil.com

Après Patrice Tremblay, éducateur spécialisé à l'école La Farandole, on apprend maintenant que Denis Beauchamp, le troisième individu arrêté et accusé hier d'être impliqué dans l'affaire de pornographie juvénile mise au jour la semaine dernière, a longtemps été impliqué dans le soccer mineur.

Denis Beauchamp, 46 ans, de L'Ange-Gardien, a comparu hier au palais de justice de Québec. Il est accusé d'avoir eu en sa possession de la pornographie juvénile. La procureure de la Couronne, M^{me} Marie-Claude Morin, s'est opposée à la mise en liberté provisoire de l'homme sans antécédents judiciaires.

À la demande de la procureure, le juge Bernard Lemieux a interdit à Beauchamp de communiquer avec ses présumés complices, Patrice Tremblay et Mario Pelletier, un homme de 44 ans de Québec. De plus, Beauchamp s'est vu interdire de communiquer avec une femme et deux personnes d'âge mineur.

Denis Beauchamp semble être un homme impliqué dans son milieu. Il a été très actif au sein de l'Association de soccer de L'Ange-Gardien au moins de 1995 à 1999, organisation dont il a même été le président. Il côtoyait ainsi régulièrement des jeunes filles et garçons d'âge mineur.

Le prévenu a été aussi candidat au poste de maire de la municipalité en 2001. Cette expérience n'a pas été très fructueuse puisqu'il est alors arrivé au

troisième rang dans la course après avoir récolté seulement 33 voix.

Jean-François Vézina, des affaires publiques de la police de Québec, confirme que l'individu s'est rendu lui-même mardi après-midi au poste du parc Victoria. «Lorsqu'il a vu ce qui arrivait à ses deux amis, il a dû penser qu'il valait mieux agir ainsi», explique-t-il. Une perquisition du matériel informatique de l'individu a aussitôt été effectuée à sa résidence. Il faut dire que Denis Beauchamp était déjà dans la mire des policiers depuis l'arrestation des deux autres accusés.

Vézina refuse de parler de réseau de pornographie juvénile, mais admet volontiers qu'il s'agissait d'un trio bien organisé. Si d'autres accusations devaient suivre, LE SOLEIL a aussi appris d'une source près du dossier que la

police s'attend maintenant à peut-être voir le nombre de victimes présumées augmenter par le seul fait d'en parler par l'intermédiaire des médias.

Un des deux hommes arrêtés dans un premier temps, vendredi, a subi quant à lui la loi du milieu. Ramené en cour hier, Patrice Tremblay, de Beauport, arborait deux éloquentes yeux au beurre noir. Son avocat, M^{me} Pierre Desruisseaux, a expliqué au juge que l'homme de 42 ans a subi des sévices mardi au Centre de détention de Québec.

Il a eu des côtes et une arcade sourcilière fracturées. L'avocat a donc demandé à ce que Tremblay soit désormais détenu à l'infirmerie du centre de détention.

La procureure de la Couronne a indiqué que d'autres accusations liées à cette affaire de pornographie juvénile

seront portées. À l'extérieur de la salle d'audience, M^{me} Morin s'est montrée peu loquace, se contentant de dire que l'enquête se poursuit. L'enquête sur mise en liberté provisoire de Tremblay et de Pelletier, qui devait se tenir hier, a été reportée à lundi. Celle de Beauchamp aura évidemment lieu en même temps.

Si ce dernier ne fait face qu'à une accusation de possession de pornographie juvénile, Patrice Tremblay, lui, est accusé de possession de pornographie juvénile, d'y avoir accédé, d'en avoir transmis et d'en avoir produit. De son côté, Pelletier est accusé de possession de pornographie juvénile et d'y avoir accédé.

L'arrestation des trois hommes résulte d'une enquête conjointe de la police de Québec et de la police de Lévis.

SAGES-FEMMES Bientôt des accouchements à l'hôpital

LOUISE LEMIEUX
LLemieux@lesoleil.com

Les sages-femmes sont à la veille de faire des accouchements à l'hôpital. Les difficultés juridiques qui avaient empêché la signature de la première entente au Québec le mois dernier, ont finalement été aplanies cette semaine. L'entente entre le CLSC de Lac-Saint-Louis et l'hôpital LaSalle dans la région de Montréal, sera finalisée demain.

Les sages-femmes, qui ont des contrats de service avec le CLSC, seront prêtées à l'hôpital. Le coût des assurances sera assumé par le CLSC.

Cette première entente type servira de modèle pour d'autres initiatives ailleurs au Québec.

Comme le souhaitaient les sages-femmes depuis le début des négociations il y a un an, la qualité de l'acte professionnel sera assurée par un conseil de sages-femmes plutôt que par le CMDP (Conseil des médecins dentistes et pharmaciens) de l'hôpital, comme le voulaient les médecins. Les sages-femmes ont toujours refusé de considérer un accouchement normal comme un acte médical et ne voulaient pas être mêlées à la bureaucratie hospitalière. Elles ont toujours insisté pour conserver leur autonomie professionnelle.

Les obstétriciens de l'hôpital interviendront dans l'accouchement seulement s'il y a des problèmes.

« Ce ne sera pas avant neuf mois que nous ferons nos premiers accouchements à l'hôpital LaSalle », prédit Céline Lemay, présidente du Regroupement des sages-femmes. Les 11 sages-femmes du CLSC de Lac-Saint-Louis attendront la signature de l'entente avant de proposer l'option d'accouchement en milieu hospitalier à leurs nouvelles clientes.

Les femmes qui seront accouchées par une sage-femme à l'hôpital en sortiront après 24 heures, comme c'est le cas en maison de naissances, précise M^{me} Lemay. « Et nous irons les voir à domicile, comme lorsqu'elles sortent de la maison de naissances. Elles ne seront admises à l'hôpital, sauf pour des raisons médicales », précise la sage-femme.

Les accouchements à domicile seront aussi possibles bientôt. L'Office des professions est à préparer un règlement en ce sens, règlement qui sera adopté par le Conseil des ministres cet automne.

L'Ontario, la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan sont les quatre autres provinces à avoir légalisé la pratique sage-femme. Dans ces quatre provinces, les accouchements sont possibles à l'hôpital, à domicile ou en maison de naissances.

Le Québec, qui a légalisé la pratique sage-femme en 1999, a commencé par permettre sept projets-pilote, en maison de naissances seulement.

La presque totalité des accouchements — 98% — se font en milieu hospitalier. Si les femmes peuvent accoucher à l'hôpital avec une sage-femme, Céline Lemay s'attend à une plus grande popularité des sages-femmes, qui assurent un suivi pré et post natal plus personnalisé.

Le problème, c'est que les sages-femmes ont déjà des listes d'attente. L'Université du Québec à Trois-Rivières est la seule institution qui forme les sages-femmes.



L'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec

PLACE DANS UN INSTITUT DE RÉADAPTATION Mieux vaut venir d'un hôpital

BAPTISTE RICARD-CHÂTELAIN
BRicard@lesoleil.com

■ Pour obtenir une place dans un institut de réadaptation, mieux vaut arriver d'un hôpital. Sinon l'attente sera plus longue et les dégâts pourraient s'aggraver.

Donc, s'il advenait que votre médecin vous prescrive des soins de réadaptation... implorez-le de rester dans un lit de centre hospitalier jusqu'à l'obtention d'une place! À tout le moins, sachez qu'en acceptant de rentrer à la maison, vous attendrez peut-être de un à trois mois de plus, voire un an. Ce sont les données de Québec, mais la problématique serait provinciale.

Pourtant, chaque jour, chaque heure compte pour la réhabilitation.

« C'est vrai qu'il y a avoir un délai un peu plus long, admet le directeur du service à la clientèle adulte et aînée de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec, Michel Lapointe. Il y a des clients externes qui attendent plus longtemps que les clients admis directement de l'hôpital. »

Dans la capitale, quelques secteurs sont particulièrement en difficulté: la réadaptation socio-professionnelle, la conduite automobile, l'adaptation de véhicules et les services aux aînés pour les sens (la vue, l'audition...).

Mais M. Lapointe préconise que les patients « retournent dans leur milieu le plus vite possible ». La solution ne passe pas par un séjour prolongé en centre hospitalier, selon lui. « Il faut que nous ayons des ressources. »

L'IRDQP a été nommé centre d'expertise pour l'est de la province, indique-t-il. « Mais on n'a jamais eu les

ressources pour le faire. »

Tant la Régie régionale de Québec que le ministère de la Santé et des Services sociaux auraient été mis au fait de la situation.

En attendant, les conséquences sur la santé des patients sont bien réelles, assure M. Lapointe. « Pour ceux qui ont une possibilité de récupération, c'est clair. Plus vous les voyez rapidement, plus les chances de réadaptation sont grandes. Plus vite c'est, mieux c'est. »

Réunis en congrès à Québec aujourd'hui, tous les intervenants du secteur de la réadaptation vont d'ailleurs souligner le phénomène. Quelque 8500 Québécois attendraient présentement d'obtenir un premier rendez-vous avec les experts en la matière.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, a été convié à l'événement.

Notons que durant la campagne électorale, le Parti libéral du Québec s'était engagé à « augmenter l'offre de services et la qualité des services de réadaptation. »

« Dès la première année de notre premier mandat, nous verrons à accélérer la prestation de services [...] dans toutes les régions [et à] assurer un accès équitable aux services de réadaptation à toutes les clientèles », peut-on lire dans la guide santé du PLQ.

Du jamais vu

Explosion des dons d'organes en octobre, au Québec

BAPTISTE RICARD-CHÂTELAIN
BRicard@lesoleil.com

■ Le don d'organes explose au Québec. Le nombre de prélèvements a doublé en octobre, du jamais vu.

En 2002, exactement 127 des 55 000 Québécois décédés ont offert un nouveau souffle à environ trois receveurs chacun. Une dizaine de donneurs par mois. « En octobre, nous avons eu 22 donneurs. [...] Le double de nos mois moyens, se réjouit la directrice générale de Québec-Transplant, Mance Cléroux. C'est énorme! »

Que ce passe-t-il? Sommes-nous tous devenus adeptes du don de soi? Pas vraiment. La présence d'infirmières spécialisées dans les centres hospitaliers commence à porter fruits, indique M^{me} Cléroux. Elles aident le personnel à identifier les donneurs potentiels et sensibilisent les familles, les proches.

Seulement de 1% à 1,5% des personnes qui décèdent en milieu hospitalier peuvent être promues au rang de donneur. Le cerveau doit être mort, mais pas le corps. En plus, le délai entre le prélèvement et l'opération ne doit pas excéder quatre heures. Ces infirmières permettent donc de limiter les « pertes ».

Les patients peuvent maintenant voir la lumière au bout du tunnel. L'attente moyenne de 155 jours avant d'obtenir une transplantation devrait diminuer, espère M^{me} Cléroux. « Quand on attend un organe, c'est toujours trop long. »

Le manque d'organes compatibles est l'une des raisons principales de décès chez les malades en attente. À l'hôpital Laval, par exemple, de 20% à 30% des gens en quête d'un cœur décéderont sur la liste. C'est LE « facteur limitant », note le chirurgien cardiaque Daniel Doyle.

Même si les médecins acceptent de prélever des cœurs ou des reins sur des personnes de plus en plus âgées, la demande dépasse de loin l'offre, fait-il valoir. « Il manque de donneurs partout. » Pour l'instant, dit-il, le nombre d'opérations ne pourrait croître que si nous enlevions les ceintures de sécurité dans les voitures!

Ou, si tous les Québécois étaient considérés donneurs, comme les Espagnols. C'est l'idée lancée en février dernier dans LE SOLEIL par un transplanté du cœur de la capitale, René Chabot. Il souhaitait que tous les citoyens soient des donneurs potentiels. Selon cette théorie, seuls ceux qui ne veulent pas le devenir auraient à signer leur carte.

Journée pédagogique pour les inhalothérapeutes

■ À leur troisième semaine de moyens de pression, les inhalothérapeutes se paieront, aujourd'hui, une journée de congé... pédagogique. Pour marquer leur mécontentement à l'égard du Conseil du trésor qui refuse toujours de s'asseoir avec leurs représentants pour régler le dossier de l'équité salariale, les 2500 inhalothérapeutes membres de l'Association professionnelle des inhalothérapeutes du Québec (APIQ) prendront congé de leurs stagiaires pour une journée, histoire « de mettre à jour leurs connaissances, leurs méthodes pédagogiques et se ressourcer pour mieux intervenir dans leur enseignement », signale la présidente de l'Association, Éline Trottier. En 2001, les inhalothérapeutes avaient décidé de cesser de faire de la formation auprès des stagiaires. Le moyen de pression avait duré plusieurs semaines. Le Conseil des services essentiels avait coupé court à ce geste de colère en émettant une ordonnance. Cette fois-ci, le congé pédagogique ne sera que de 24 heures. (G.L.)

Carlson Wagonlit Travel

150\$ de réduction sur les vols internationaux

Enfin les vacances... partez la tête tranquille!

Club Med

Ils ont TOUT-COMPRIS...
(Réservez maintenant et épargnez jusqu'à 616\$)

au nouveau Club Med LE tout-compris™, tout est inclus... et si vous réservez un forfait LE tout-compris™ maintenant, vous épargnez jusqu'à 616 \$ par personne. C'est l'occasion unique de renouer votre esprit sans vider votre portefeuille.

Les prix incluent:
Transport par avion et les transferts optionnels • Hébergement supérieur • Repas gratuits • Bar ouvert • Collations toute la journée • Plus de 60 sports et activités • Spectacles et divertissements tous les soirs • Tous les pourboires.

7 nuits LE tout-compris™	Maintenant à partir de:	Épargnez
Cancun, Mexique	1 969 \$ (dep. Québec)	616 \$
Paradise Island, Bahamas	1 989 \$	336 \$
Turquoise, Turks & Caicos	2 056 \$	336 \$
Columbus Isles, Bahamas	2 604 \$	406 \$

Villages avec facilité pour les familles

Sandpaper, Floride	1 590 \$	616 \$
Punta Cana, République Dominicaine	1 780 \$ (dep. Québec)	546 \$
Ixtapa, Mexique	1 815 \$	546 \$
La Caravelle, Guadeloupe	1 815 \$	546 \$

Conditions générales de réservation: Départ de Montréal ou de Québec. Départ de Québec, disponible sur demande. Pour les nouvelles réservations effectuées le 31 octobre 2003 ou avant. Réservation de 15 jours minimum. Pour l'Ontario et Québec, les membres doivent être âgés de 18 ans ou plus. Départ de 3 heures le 7 novembre 2003. Minimum de 7 nuits. La 7^e nuit sera offerte à tout un voyageur de 18 ans ou plus à tout moment de son séjour. Les prix sont en dollars US. Tous les prix comprennent l'assurance d'occupation double et comprennent les taxes. Frais d'adhésion non inclus. Les places sont sujettes à la disponibilité. Les réservations de groupe ne sont pas admissibles. Toutes réservations peuvent être annulées. Les conditions générales de la structure et l'agence s'appliquent.

1 800 227-5766

CHARLESBOURG • Voyages Paradis (418) 627-0911 SAINTE-FOY • Voyages Paradis (418) 659-6650
LÉVIS • Voyages Paradis (418) 833-6823 SILLERY • Carlson Wagonlit Travel (418) 527-9944

GRANDE VENTE avant saison

rabais exceptionnels en magasin

SKI DE FOND
ensemble complet
à partir de **199\$**

SKI ALPIN
skis paraboliques et fixations
à partir de **249\$**

Fisher - Elan - Dynastar

SPORT BAZAR 2002

2002, chemin St-Louis
coin Maguire
688-2248

Ensemble sushi

29.98\$ pour 4 pers.

(25 mcx), blanc ou noir

LE COIN CULINAIRE

PLACE LAURIER
653-5878

RDI

19h30

LA PART DES CHOSES

L'IRAK DEVIENT-IL UN AUTRE VIETNAM?

Bernard Drainville pose la question à Charles-Philippe David, expert en études stratégiques, et aux correspondants Don Murray de Radio-Canada et Alain de Chalvron de France 2.

CESOI

20h

GRANDS REPORTAGES

LE PRIX D'UNE GUERRE

Un journaliste de la BBC a suivi les soldats américains après leur victoire en Irak. Formés pour gagner la guerre, le sont-ils pour faire régner l'ordre? Également, la dernière entrevue de Sergio de Mello, diplomate de l'ONU, avant de mourir dans une explosion 48 heures plus tard.

Avec nous ou contre nous

Et si on respirait par le nez tout le monde? Pas longtemps, deux ou trois minutes, juste le temps de se replacer les yeux en face des trous et d'envoyer de l'oxygène à quelques zones sensibles du cerveau, par exemple celles qui font marcher le jugement et le discernement.

Inspirez... expirez... inspirez, comme Annie Brocoli lorsqu'elle fait son yoga dans l'espace. Vous y voyez déjà plus clair? Ne me remerciez pas, la seule perspective de sentir une odeur de sérénité flotter au-dessus du village, au lieu d'une odeur de purin, est une récompense en soi.

C'est qu'il s'en passe des choses à couper le souffle dans l'incroyable feuilleton de la prostitution juvénile. La semaine dernière, au palais de justice, c'était une bande d'exaltés, nostalgiques de la belle époque où les exécutions publiques étaient permises, qui ont lynché les accusés et leurs avocats. C'est pas méchant, si les portes de l'édifice avaient été assez grandes pour faire entrer quelques éléphants, on aurait pu parler d'un véritable cirque.

Lundi dernier, c'était au tour de quelques centaines de personnes de se rassembler devant l'hôtel de ville, pour la séance du conseil municipal, afin de réclamer la réouverture de l'enquêté Scorpion et, tant qu'à être là, crier quelques insanités au maire L'Allier. Je ne sais pas si c'est moi qui avais la berlué, mais aux bulletins de nouvelles, un moment, j'ai cru apercevoir dans la foule quelques fourches et une corde. Une bonne respiration par le nez et l'image s'est

dissipée. Je vous le dis, c'est un truc qui marche.

Dans toute cette histoire, j'ai la désagréable impression qu'on mélange plusieurs choses. L'émotivité et la soif de vengeance sont en train de prendre le pas sur la raison. Ce n'est rien de bon pour la suite des choses. D'où la suggestion de respirer par le nez et de se servir de son jugement. Ce n'est pas nécessairement incompatible, voyez, même Jean Chrétien se dit capable à la fois de diriger un gouvernement et de manger de la soupe aux pois.

Les instigateurs de ces manifestations douteuses disent qu'ils veulent venir en aide aux jeunes victimes du réseau. L'objectif est louable, personne ne peut trouver à en redire, sauf qu'il faudrait aussi se demander si tout ce qu'on voit et entend depuis quelques semaines est véritablement de nature à les aider.

Elles seront bien servies, les victimes, lorsque les procès devront être tenus dans une autre ville, histoire de s'éloigner de la tourmente au village. Elles trouveront cela très agréable, les victimes, de coucher à l'hôtel et d'être éloignées de leurs familles pendant des mois. Or, à moins d'une surprise, la tenue des procès à l'extérieur de Québec est une chose plus que probable.



Normand Provencher

NProvencher@lesoleil.com

Tout le monde sera alors bien avancé. Surtout les victimes.

Comme si ce n'était pas suffisant, voilà qu'un Mario Dumont en mal de capital politique saisit la balle au bond et transporte le débat jusqu'à l'Assemblée nationale. On peut comprendre le malaise du ministre Jacques Chagnon à commenter l'affaire publiquement. Un cortège d'avocats n'attendent qu'un faux pas, de lui ou d'un de ses collègues, pour crier à l'ingérence politique et réclamer l'annulation des procès. La chose est peu probable, mais pas impossible.

Tout le monde sera alors bien avancé. Surtout les victimes.

Il y a autre chose qui me chicote dans toute cette histoire. Je me disais que ça finirait par passer, mais ça ne passe pas. Je veux parler de l'intolérance des défenseurs de la Cause. À l'époque des croisades, le mot d'ordre était « Crois ou meurs ». Même George W. Bush, dans la foulée des attentats du 11 septembre et de sa guerre au terrorisme, l'a dit : « Soit vous êtes avec nous, soit vous êtes contre nous. »

À une moindre échelle, bien sûr, c'est la même argumentation fallacieuse qu'on retrouve chez les partisans de la Cause. Si tu ne donnes pas l'im-

pression — le mot *impression* est important ici — d'être du bord des victimes, si tu n'installes pas un fanion ou un autocollant sur ton auto, si tu refuses de signer la pétition à la sortie du Wal-Mart, tu es nécessairement quelqu'un qui est du bord des accusés et des proxénètes. Tu as quelque chose à cacher. Tu as un squelette dans le placard. Tu es soit un client, soit un proxénète. Si tu ne donnes pas l'impression — le mot est important, je le répète — d'être solidaire des victimes, tu es nécessairement contre elles. Si tu n'es pas avec nous, tu es nécessairement contre nous.

Tenez, je parierais ma chemise et mes bretelles que plusieurs d'entre vous sont déjà devant leur clavier d'ordinateur pour me traiter de tous les noms. Tu manques de cœur et d'empathie, mon pauvre bonhomme, et si c'était ta fille, et patati et patata. Ceux qui sont à court de qualificatifs peuvent écouter la radio, il y a là des gens qui ne manquent jamais de vocabulaire lorsqu'il s'agit de donner des idées aux autres.

Toute cette histoire est en train de faire vivre à Québec un autre genre de carnaval, celui de la honte. Vu de l'extérieur, c'est de toute beauté de nous avoir aller. Le village est divisé en deux clans : d'un côté, ceux qui disent se préoccuper des victimes et qui carburent aux rumeurs; de l'autre, ceux qui se préoccupent aussi des victimes, mais qui préfèrent les faits aux ragots.

Et surtout, qui ont décidé de faire confiance à ce qu'on appelle le système judiciaire, aussi imparfait soit-il.

À bien y penser, après avoir pris une grande respiration, je préfère faire partie des seconds.

CARTES D'ASSURANCE-MALADIE OBTENUES FRAUDULEUSEMENT

La RAMQ fera enquête

L'ancien ministre de l'Immigration, André Boulerice, nie toute implication

MYLÈNE MOISAN

MMoisan@lesoleil.com

La Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) fera enquête sur une présumée filière marocaine, par laquelle des centaines de cartes soleil auraient été obtenues frauduleusement pour des gens ne résidant pas au Québec.

Le ministre de la Santé, Philippe Couillard, a confirmé hier que les informations publiées dans *La Presse* feront l'objet d'un examen approfondi afin de savoir s'il existe « un réseau associé à une communauté culturelle ». Selon le quotidien, il se pourrait que 2000 cartes soleil aient été obtenues par des Marocains qui n'habitent pas au Québec 183 jours par année, comme l'exige la RAMQ. De ce nombre, la totalité des pilotes de Royal Air Maroc qui font la navette entre Montréal et Casablanca — une cinquantaine — auraient dans leur portefeuille une carte d'assurance-maladie.

L'article en question liait l'ancien ministre de l'Immigration et des Relations avec les citoyens, André Boulerice, à certains membres de la communauté marocaine avec lesquels il entretient d'étroites relations. Hier, juste avant la période des questions en Chambre, le député péquiste de Sainte-Marie-Saint-Jacques a lu une déclaration dans laquelle il a nié solennellement toute implication dans cette affaire. Règle parlementaire

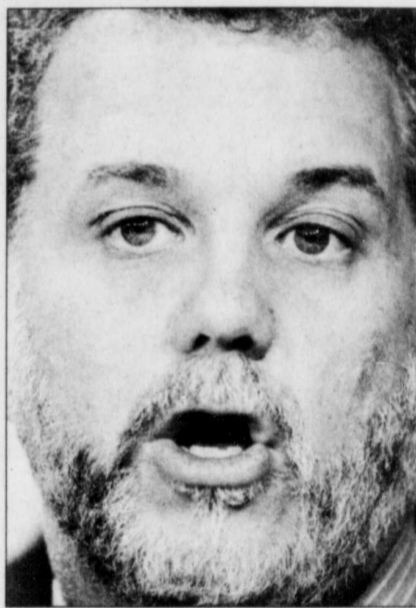
suprême, les députés n'ont pas le droit de mentir dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

En point de presse un peu plus tard, M. Boulerice s'est indigné des « allégations » adressées à son endroit. « C'est de l'insinuation. Je nie tous liens qui sont faits. C'est foncièrement malhonnête de me présenter comme la tête de pont d'un réseau de trafic de cartes. Je ne suis jamais intervenu de toute ma vie auprès de la Régie de l'assurance-maladie », a martelé l'ancien ministre.

VOYAGE DE PLAISANCE

M. Boulerice a récemment défrayé la manchette pour avoir accepté un voyage de plaisance offert par Royal Air Maroc. Il a alors visité, à Casablanca, un magnat de la presse marocaine, Kamal Lalhoul, peu de temps avant que celui-ci ne reçoive sa carte de la RAMQ. « Cette erreur d'avoir accepté ce voyage n'autorise personne à aller par insinuation et me présenter comme étant la tête de pont d'un trafic de cartes fausses. Je n'ai jamais été autant blessé. Je sais que la politique est un métier difficile. Quelquefois, vous faites des erreurs, on vous tape sur les doigts. Je suis d'accord avec ça. Mais de m'accuser de quelque chose comme ça, c'est absolument horrible. »

Insistant sur le fait que « ni la Régie, ni le ministère ne confirment ni n'infirmes l'existence d'un réseau associé à une communauté culturel-



Le ministre de la Santé, Philippe Couillard, veut faire la lumière sur cette affaire.



André Boulerice s'est indigné des « allégations » adressées à son endroit.

le », M. Couillard attend au début décembre le rapport préliminaire de l'enquête menée par André-Gaëtan Corneau à la RAMQ, qui devrait livrer ses conclusions finales à la mi-janvier. Admettant que « ceci met en cause tout le processus d'admissibilité de la Régie d'assurance-maladie du Québec », le ministre de la Santé verra s'il y a lieu de resserrer les règles d'obtention de la carte.

M. Corneau a reçu du pdg de la RAMQ, Pierre Roy, le mandat de « vérifier les situations rapportées, de rencontrer les autorités diplomatiques liées à la communauté culturelle et à la compagnie aérienne dont il est question ». Il devra aussi « vérifier le processus d'inscription à la Régie pour déterminer si les contrôles en place et les mesures de dépistage sont adéquates et suffisantes et vérifier le contrôle d'accès aux fi-

chiers des personnes assurées » auquel le journaliste a eu accès « par personne interposée ».

L'enquête ne visera pas à scruter les allégations d'intervention politique. Cela dit, « dans l'enquête sur l'admissibilité des personnes, s'il devenait apparent que des choses douteuses ont été faites en termes de contacts politiques, ça sera révélé dans l'enquête. Rien n'est présumé pour l'instant à ce sujet », a tranché M. Couillard.

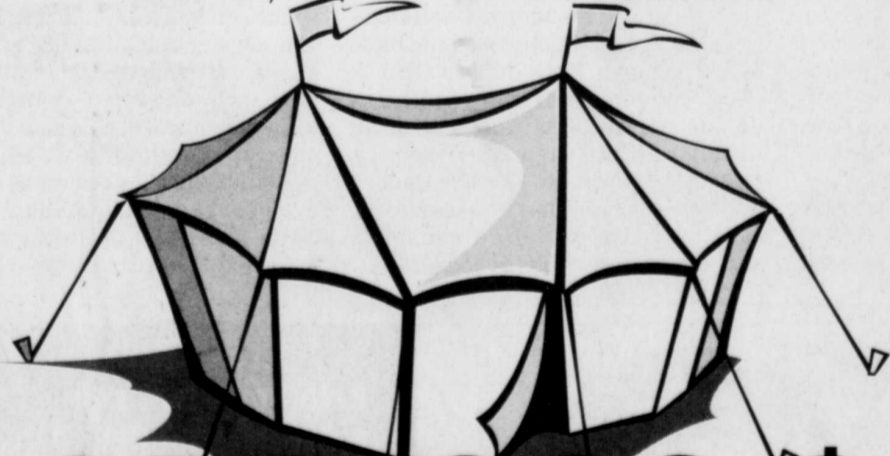
MÊME ADRESSE

Selon l'article de *La Presse*, plusieurs des présumés fraudeurs auraient donné la même adresse, une douzaine dans un des cas rapportés dans le texte. Une situation dénoncée à quelques reprises au cours des dernières décennies et qui ne semble pas se résorber. « Il ne semble pas y avoir mécanisme de croisement des adresses, à moins que des soupçons soient soulevés. Est-ce que c'est lié aux paramètres actuels de la protection des renseignements privés? »

Actuellement, 575 enquêtes sont en cours à Montréal seulement sur des questions d'admissibilité. En tout, trois enquêteurs pour abattre la tâche. Ils seront cinq à la fin du mois, a promis hier le ministre Couillard. « Peut-être qu'une des conclusions de l'enquête sera qu'il manquait d'enquêteurs », a indiqué le ministre Couillard, qui promet de donner suite de façon appropriée aux conclusions.

SUPER VENTE SOUS LA TENTE SPÉCIAL 10^{ÈME} ANNIVERSAIRE

Le 6, 7 et 8 novembre



250,000 \$

DE PRODUITS À LIQUIDER

Venez profiter de rabais allant jusqu'à 70% sur produits tels :
MAAX, BAIN ULTRA, KOHLER, DELTA, KINDRED
Tout doit être vendu!

THALASSA
domicile[®]
Div. Emco Corporation

à Québec
Thalassa Domicile
670, rue Bouvier, local 135
Québec QC G2J 1A7
Tél. : 418 682-3606
Télé. : 418 682-8865

SALLE DE MONTRE • PLOMBERIE • CHAUFFAGE • CLIMATISATION

Le plus gros distributeur en plomberie et robinetterie au Canada

RIVER STONE
Sport
www.riverstonesport.com

GRANDE VENTE D'OUVERTURE

6, 7, 8 et 9 novembre

Profitez de rabais
allant jusqu'à

En plus nous payons les
sur toute la marchandise en magasin

ARCTERYX

HH[®]
HELLY HANSEN

SALOMON

THE NORTH FACE

Timberland

OKLEY

VIEUX-QUÉBEC
1197, rue Saint-Jean
(418) 692-3466

PLACE DE LA CITÉ
2600, boul. Laurier
(418) 650-4556

pleinair@riverstonesport.com

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

25 ans d'histoire gaie à l'Université Laval

On y était moins homophobe, en 1978, que la société en général, témoigne Daniel La Roche

MARIE CAOUCETTE
MCAoucette@lesoleil.com

Il fallait être un peu culotté, en 1978, pour tenter de réunir les gais de l'Université Laval en épinglant un message à leur intention sur les babillards...

C'est de cette façon qu'est né le Groupe gai de l'Université Laval qui fête, cette année, ses 25 ans d'existence.

Milieu de réflexion et d'idées, l'université était une communauté moins homophobe que la société en général,



Daniel La Roche

témoigne en entrevue Daniel La Roche, un militant de la première heure qui étudiait en service social à l'époque. Les premiers membres du groupe provenaient des départements de psychologie, de service social et de médecine, où étudiait notamment

le futur Dr Réjean Thomas.

Durant ses premières années, le groupe est resté un collectif informel où l'on se partageait les responsabilités, comme le souhaitait celui qui en avait lancé l'idée du regroupement, la psychologue Jacques Benoit, raconte son collègue La Roche. «Cela correspondait aux idées du temps, marquées par la remise en question du pouvoir et des hiérarchies qui, disait-on, contribuaient à l'homophobie.»

LES FEMMES ONT DÉFRICHÉ

Les trois quarts des membres du groupe étaient et sont encore des hommes. La situation éternellement minoritaire des femmes au sein du mouvement a toujours soulevé des débats, poursuit-il. Elles se sentent sous-représentées et reléguées dans l'ombre.

Une situation paradoxale puisque le mouvement féministe remarquait carrément les revendications homosexuelles, selon Daniel La Roche. «Elles étaient les premières à exiger l'égalité et le respect de leur différence. Elles ont fait émerger ce discours.» Les lesbiennes étaient très présentes dans l'aile radicale du mouvement féministe, dit-il, et les gais ont profité des avancées faites par les femmes.

Soucieux d'éviter la marginalisation et la ghettoïsation, le groupe gai a ra-

rement cédé à la tentation de poser des coups d'éclat. Le militant se souvient toutefois d'un geste «de mauvais goût» que, «jeune blanc bec», il a posé en 1979-80 ou 1981. «J'ai déposé un triangle rose sur la tombe du Soldat inconnu en souvenir du sort réservé aux invertis (homos) pendant la Deuxième Guerre mondiale où, dans les camps de travail, on cousait un triangle rose sur leur vêtement. On les confinait aussi à des travaux de couture. J'ai été expulsé manu militari...»

TROIS TRANCHES DE VIE

L'histoire du Groupe gai de Laval se découpe en trois tranches comme toute l'histoire gaie récente, résume-t-il. La première correspond aux années d'insouciance d'avant le sida. Ça a duré jusqu'à la découverte du premier cas, en 1983, un Québécois. À la suite de Svend Robinson, premier élu canadien ouvertement gai, on revendiquait pour l'équité en emploi et le droit à l'expression.

Arrive ensuite la crise du sida qui a mobilisé toutes les énergies de la communauté. «On se sentait attaqués. Il fallait donner des services aux gens qui mouraient. Cela nous a détourné des luttes.» Une période d'apathie a suivi jusqu'au début de la décennie suivante. Mais le groupe gai de Laval a réussi à «maintenir une petite flamme tout le temps allumée» alors que beaucoup d'autres ont disparu.

L'après-crise correspond à la découverte de la médication qui a fait chuter la mortalité dans le milieu gai. «La communauté s'est ressaisie. La menace était moins grande, il était temps de s'occuper d'autre chose que de la maladie. Les revendications ont repris.»

Malgré l'évolution fulgurante des droits reconnus aux gais, le militant estime qu'il reste des choses à faire. Il souligne le taux élevé de suicides chez les jeunes homosexuels, qui lui fait dire que «c'est encore plus facile de vivre comme hétérosexuel.» La position de l'Église catholique qui «varlope» les gais et ramène la discussion sur les droits au plan moral fait elle aussi ressortir l'utilité d'un groupe pour défendre les droits des gais, conclut-il.

Les célébrations entourant le 25^e anniversaire de fondation du Groupe gai de l'Université Laval s'étireront jusqu'en avril prochain. Elles comprennent une série de conférences publiques, une exposition artistique, du théâtre et un concours littéraire.

En 1993, la première greffe cardiaque

Dix ans plus tard, l'hôpital Laval se débat comme au premier jour pour continuer de donner des soins de plus en plus coûteux

BAPTISTE RICARD-CHÂTELAIN
BRicard@lesoleil.com

«Je suis une des filles les plus heureuses de vivre!»

Julie Gravel, 25 ans, déborde d'énergie. Pour le non-initié, il n'y paraît rien, mais elle vit avec un nouveau cœur depuis février. Près de neuf mois à jouer en prolongation grâce à une intervention des médecins de l'hôpital Laval. Ceux-ci célébraient 10 ans de greffe cardiaque, hier.

Autoproclamée «tête de mule», Julie Gravel a donné du fil à retordre à ses médecins. Longtemps, durant des années, elle a refusé la transplantation. Même si son muscle

cardiaque était trop épais pour fonctionner adéquatement. «Je veux avoir tous mes organes», s'entendait-elle.

Vient toutefois un jour où le corps ne suit plus. Elle a plié. Un stress ultime le matin de l'intervention: «Est-ce que c'est la dernière journée que je vis?»

Aujourd'hui, elle a envie de hurler sa joie à qui veut bien l'écouter. Elle remercie de tout son cœur le donneur et ses proches.

Réjean Trudel, 41 ans, l'accompagne dans ses remerciements. Une fin de semaine, il skiait en famille. La suivante, il était alité à l'urgence. Crise cardiaque.

D'aucuns penseraient que son angoisse a pris fin le 14 mars, jour de la transplantation... Il n'en est rien. Terre à terre, il admet que l'épreuve est «très difficile». Les progrès de la médecine ne sont pas suffisants pour éviter la douleur. «On finit par passer au travers, mais ça n'a pas été facile», témoigne-t-il.

«TOUJOURS DANS LE ROUGE»

Pas facile pour les médecins non plus. Surtout qu'ils doivent jongler avec des patients et... des dollars. «Je suis toujours dans le rouge, illustre le chirurgien cardiaque Daniel Doyle. On ne peut pas couper dans les soins plus qu'on a coupé.»

La science a progressé. Les médicaments sont plus performants et les cœurs mécaniques prolongent l'espérance de vie. Mais les factures sont astronomiques. «Ces appareils sont très coûteux et le gouvernement a de la difficulté. Quand on installe des appareils comme ça, on a en pensée la santé, mais aussi le coût», admet le Dr Doyle.

Actuellement, trois hôpitaux du Québec disposent de 10 cœurs mécaniques par année chacun. «Ça répond aux besoins», assure-t-il. «Mais c'a été une bataille épique avec le gouvernement durant cinq, six ans» pour les obtenir.

«Ça ne peut plus fonctionner comme ça, croit le Dr Doyle. C'est trop coûteux.» Selon lui, les assureurs privés risquent de prendre la relève de l'État. «C'est devenu tellement coûteux, les traitements du dernier cri, qu'on se demande comment le gouvernement peut en venir à bout.»

Depuis le 27 mai 1993, 88 patients ont reçu une «pompe» neuve à l'hôpital Laval, indique la responsable du programme, la Dr Marie-Hélène LeBlanc. Des Québécois: Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord, Chaudière-Appalaches, Saguenay—Lac-Saint-Jean, Mauricie, Centre-du-Québec et Québec. Mais, aussi, des Néo-Brunswickois. Présentement, une douzaine de patients sont en attente d'une intervention. Entre quatre et cinq sont greffés chaque année.

Soulignons que des personnes de plus de 70 ans peuvent maintenant recevoir un cœur «frais», si elles sont en bonne santé.

Il est aussi surprenant d'apprendre que la technique n'a pas beaucoup évolué depuis 1993. Le Dr Michel Lemieux était présent lors de la première greffe de cœur pratiquée à l'hôpital Laval. Comme le dit le médecin, ce n'est que de la «couture», après tout...



La Dr Marie-Hélène LeBlanc et les récents greffés Réjean Trudel et Julie Gravel ont souligné le 10^e anniversaire de la première greffe cardiaque à l'Hôpital Laval.

LIEN ROUTIER QUÉBEC-BOSTON

Le Beauceron Hervé Pomerleau mise maintenant sur Paul Martin

LUCE DALLAIRE
Collaboration spéciale

SAINT-GEORGES

L'homme d'affaires beauceron Hervé Pomerleau entend profiter de l'arrivée prochaine de Paul Martin à la tête du gouvernement canadien pour relancer son offensive en faveur du prolongement de l'autoroute de la Beauce afin de créer un véritable lien routier Québec-Boston.

Une rencontre récente, à laquelle participaient les préfets des MRC Les Échemins, Bellechasse, Robert-Cliche, Montmagny, Nouvelle-Beauce, l'Islet et Beauce-Sartigan, les maires de



L'entrepreneur Hervé Pomerleau

Saint-Georges, Saint-Théophile, Saint-Côme, Notre-Dame-des-Pins ainsi que les représentants de la Chambre de commerce de Saint-Georges, du Conseil économique de Beauce, de la Commission de la Capitale-Nationale, de l'Association touristique régionale, de Québec et de son Office de tourisme et congrès, a ravivé la ferveur du groupe de pression, qui entend sensibiliser

les députés, tant à Québec qu'à Ottawa. Un consensus s'est dégagé de cette rencontre: l'importance de concrétiser la réalisation des travaux de l'autoroute 73, à partir de là où elle s'arrête jusqu'à Saint-Georges, et ce, dans les

meilleurs délais, a dit l'entrepreneur.

«Si les promesses des politiciens n'ont pas été respectées à ce jour ce n'est pas leur faute», affirme M. Pomerleau.

Le long délai à entreprendre le chantier s'explique notamment par les démarches pour concrétiser ce projet tronçon par tronçon, village par village. De plus, ajoute M. Pomerleau, il faut profiter du programme d'infrastructures disponible par l'entremise du volet «Accès aux postes frontaliers», ou d'autres programmes fédéraux, compte tenu que le poste Armstrong-Jackman doit être doté de nouvelles installations douanières.

Le groupe préconise aussi la continuité de l'autoroute par une voie de contournement située à la sortie sud

de Saint-Georges. Elle conduirait à un raccordement avec la route 173, qui sera réaménagée dans le but de desservir autant les automobilistes qui se rendent aux États-Unis que les Américains, touristes ou gens d'affaires.

UN PEU D'HISTOIRE

En 1957, l'ex-maire de Saint-Georges, M. Pamphile Rodrigue a tenté d'unir la Beauce et les autorités américaines autour du développement de l'axe Lévis-Jackman. Entre 1965 et 1980, le père Antonio Poulin, alors président du Conseil de développement de la Chaudière (CDC) a repris le dossier. La partie de l'autoroute 73 entre Québec et Sainte-Marie a couronné ses efforts. Puis une voie rapide entre Sainte-Marie et Saint-Joseph a été complétée.

Aujourd'hui, un meilleur accès routier dans l'axe Québec-Boston stimulerait le tourisme et contribuerait à mettre Québec, ville du patrimoine mondial reconnue par l'UNESCO, davantage en lumière, soutient M. Pomerleau, qui parle d'un corridor socioéconomique naturel. «Nous avons à notre portée, à six heures de route, un marché de consommation de 125 millions de personnes en Nouvelle-Angleterre.»

En février 2002, Québec a annoncé quelque 40 millions \$ pour le prolongement de la voie rapide entre Saint-Joseph et Beauceville. Le coût des 18 km séparant Beauceville de Saint-Georges était, selon les dernières données, évalué à quelque 57 millions \$. Entre Saint-Georges et la frontière américaine, il y a 50 km à considérer.

SAMEDI DANS LE SOLEIL

cahier Zoom

Le départ de

Jean «batailleur»



Batailleur dans son enfance, batailleur dans son adolescence, batailleur comme jeune adulte et batailleur politique depuis 40 ans dont 10 ans comme Premier ministre, Jean Chrétien n'a jamais reculé devant un obstacle. Dans quelques semaines (ou quelques mois) il quittera la vie publique, après avoir cédé à Paul Martin le siège de chef du Parti libéral du Canada. Retour sur la vie et l'héritage de Jean Chrétien.

L'hiver... déjà



LE SOLEIL, STEVE DESCHÊNES

Pas à pas, les citoyens de Québec et des régions environnantes devront s'habituer à l'arrivée de l'hiver. Surtout les automobilistes, dont une quinzaine se sont retrouvés dans le décor dans la nuit de mardi à hier en raison de nombreux dérapages. Les pentes glissantes de certaines artères, dont celles de l'autoroute Laurentienne, jumelées aux faits que plusieurs véhicules étaient encore munis de leurs pneus d'été, ont rendu la vie difficile à de nombreux conducteurs, qui n'ont su adapter leur conduite aux nouvelles réalités météorologiques. Événement malheureux, une dame de 48 ans, Johanne Morin de Charny, a perdu la vie dans un accident de la route survenu hier matin sur la 269, à Kinnear's Mills, dans la région de Thetford Mines. La femme, qui circulait seule, aurait perdu la maîtrise de son véhicule après avoir glissé sur une plaque de glace, pour ensuite plonger dans un fossé profond d'une vingtaine de pieds. J-F.N.

CHAUDIÈRE-APPALACHES

Les cas de mineurs signalés à la DPJ sont nombreux

La pauvreté parmi les causes les plus importantes

MARC SAINT-PIERRE
MSPierre@lesoleil.com

■ Les signalements retenus par la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) concernent tous les milieux, mais le taux est plus élevé là où sévit la pauvreté.

C'est ce qu'a indiqué le directeur de la Protection de la jeunesse de Chaudière-Appalaches, Pierre Cloutier, lors d'un point de presse aux locaux des Centres jeunesse, à Lévis, hier.

« Si l'indice de pauvreté est élevé dans un milieu, il y a des risques qu'il en émane davantage de signalements », a indiqué M. Cloutier, notant qu'il s'agit de pauvreté au sens large. C'est-à-dire une pauvreté financière mais aussi en termes de ressources personnelles et de capacité d'élever des enfants.

« Si on travaille sur la pauvreté, on va avoir des effets sur les signalements au Québec », a ajouté le directeur de la DPJ régionale.

En 2002-2003, dans Chaudière-Appalaches, ce sont 1282 signalements qui ont été retenus par la DPJ, selon les statistiques rendues publiques par les Centres jeunesse. Quelque 56% de ces signalements se rapportaient à des situations de négligence. Et 25% avaient trait à des troubles de comportement, en l'occurrence consommation de drogue, violence familiale, prostitution, etc. Les abus physiques ont

compté pour 10% et les abus sexuels pour 8%.

Un signalement est retenu quand la sécurité ou le développement d'un enfant sont compromis. Ou que les parents font défaut.

Mais l'indice de pauvreté n'explique pas tout.

Dans Desjardins, sur le littoral de Chaudière-Appalaches, 179 signalements ont été retenus en 2002-2003, pour un taux de 15,4 par 1000 mineurs. Le taux de pauvreté y est, soit, supérieur à la moyenne régionale, mais de l'avis de la directrice du bureau de la DPJ de Lévis, Hélène Bernier, c'est peut-être bien aussi parce que le milieu est davantage allumé à la problématique qu'il en émane plus de signalements.

Dans Lotbinière, il y a eu 103 signalements. « C'est énorme pour une petite MRC comme Lotbinière », a observé la directrice du bureau de Saint-Romuald, Simone Corneau, de qui relève ce territoire avec les Chutes-de-la-Chaudière. « La pauvreté n'est pas l'explication suprême. Le taux de pauvreté de Lotbinière n'est

pas si élevé, il y a plusieurs entreprises. Mais il y a aussi un phénomène important de drogue, de culture de marijuana notamment. C'est un ensemble de causes qui explique la situation. C'est historique », a ajouté M^{me} Corneau.

Même constat de causes multiples probables de la part du directeur Cloutier quand il considère les 205 signalements retenus dans Beauce-Sartigan. Et idem dans l'Amiante où le taux de signalements se situe à 20,2 par 1000, un record. « Nous aimerions bien cerner les causes avec exactitude, mais nous n'avons ni le loisir ni les moyens de le faire », a noté M. Cloutier, avançant sans plus comme hypothèses des salaires faibles, un fort taux de roulement des populations, voire de sensibilité de la population à la protection des enfants.

Selon le propos de M. Cloutier, il est ressorti que son équipe de 400 personnes a en l'occurrence bien d'autres priorités que de faire des études sociologiques. « Le travail des intervenants de chacun des bureaux des Centres jeunesse Chaudière-Appalaches est un défi quotidien qu'ils assument de façon remarquable », a-t-il dit, notant du même souffle que ses travailleurs sociaux devraient idéalement disposer de plus de temps pour encadrer les familles qu'ils aident.

Le budget annuel des Centres jeunesse se situe à 35 millions \$.

Si vous êtes dans un brouillard financier, laissez-vous guider!

Faites appel aux compétences reconnues d'un membre de l'Association québécoise des professionnels de la réorganisation et de l'insolvabilité (AQPRI)*. Nos membres, tous détenteurs d'une licence de syndic, travaillent de manière à ce que vos droits soient respectés. Que vous soyez créancier ou débiteur (individu ou entreprise), nous pouvons vraiment vous aider à trouver la solution la plus appropriée à votre situation. Il est cependant préférable de ne pas attendre de vous retrouver en plein brouillard avant de communiquer avec nous.

Laissez-vous guider en toute confiance... par un membre de l'AQPRI!

AQPRI

Association québécoise des professionnels de la réorganisation et de l'insolvabilité

* Consultez les Pages jaunes à la rubrique « Syndics de faillite » ou le site www.aqpri.com

Affiliée à l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation

La Maison
Renaud

vous propose sa nouvelle
collection de coutellerie

signée **MIKASA**



Modèle Classico Satin 8 couverts 42 pièces

Prix rég. 324\$ Spécial : 240\$

Renaud & cie

L'expérience à votre service

355, rue Marais
Vanier
(voisin de Tomas Tam)
681-1944

» DERNIERS JOURS «

VENTE
anniversaire

François Lôté

COLLECTION

Guy Laroche
PARIS

François Lôté
COLLECTION

Manteau d'hiver

Choix de 6 couleurs

Courant 1195

495\$

Cuir
50%

Choix de 20 modèles

Veston cuir

299\$

François Lôté
COLLECTION

Costume

4 saisons infroissable

495\$

Choix de 6 couleurs

Collection Privé
Veston, costume

François Lôté
COLLECTION

50%

Beaucoup d'autres spéciaux en magasin

Complexe Germain-des-Prés, Sainte-Foy • 657-1760

CLASSE À DEGRÉS DISCONTINUS À SAINTE-CLOTILDE

La CSQ ne veut pas que l'expérience fasse école

La Centrale et le Syndicat de l'enseignement de l'Amiante réclament l'arrêt de cette pratique

IAN BUSSIÈRES

Collaboration spéciale

■ SAINTE-CLOTILDE — Par la voix de son président, Réjean Parent, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a donné lundi son appui au grief du Syndicat de l'enseignement de l'Amiante, en vue d'éliminer la classe à trois degrés discontinus de l'école primaire Saint-Nom-de-Marie de Sainte-Clotilde.

« On veut éviter que l'expérience de Sainte-Clotilde, soit trois degrés discontinus (première, deuxième et quatrième année) dans une même classe, soit répétée ailleurs au Québec, quand des parents réclameront, avec raison, le maintien de leur école de village. Il

faut plutôt que le gouvernement nous donne les moyens de maintenir ces écoles ouvertes avec les ressources adéquates », a déclaré M. Parent, de passage à Sainte-Clotilde.

Présentement, on ne retrouve que 13 classes à trois degrés discontinus au

Québec. Implantées pour des raisons géographiques, elles sont surtout concentrées dans le Grand Nord. Selon la centrale syndicale, la pratique aurait cependant plusieurs impacts négatifs sur le personnel et les élèves.

MISSION IMPOSSIBLE

« Une telle classe, c'est une mission impossible pour l'enseignante qui vit la situation au quotidien! À Sainte-Clotilde, l'enseignante Geneviève Grenier a beau être une *superwoman*, le danger est quand même très présent qu'elle s'épuise avec cette tâche très exigeante. De plus, on place les élèves dans une situation d'apprentissage à risque », a signalé M. Parent.

De son côté, M^{me} Grenier a précisé

qu'elle n'était pas exténuée par sa charge de travail, mais a avoué que, professionnellement, elle n'enseignait pas dans des conditions optimales pour favoriser l'apprentissage des élèves.

« J'ai de grosses journées de travail et je m'investis à 110 %, mais je n'ai pas autant de temps que je voudrais à consacrer aux élèves en difficulté. C'est clair que ça fonctionnerait mieux si nous étions deux enseignantes pour ces trois degrés », a-t-elle confié.

36 000 \$ POUR SEPT ÉLÈVES

Selon Louise Genest-Phaneuf, directrice générale de la CS de l'Amiante, ajouter un autre enseignant à Sainte-Clotilde, et séparer la classe à triple degré en deux classes de 11 et sept élèves

coûterait environ 36 000 \$, alors que les mesures d'appui consenties présentement pour aider M^{me} Grenier dans sa tâche coûtent 25 000 \$. « Ce serait toutefois difficile de justifier le financement supplémentaire pour une classe de seulement sept élèves », a-t-elle déclaré.

Le grief du Syndicat de l'enseignement de l'Amiante sera entendu par un arbitre le 25 novembre.



Le président de la CSQ, Réjean Parent

un à zéro



0\$*

LG TM250

Mobilité

Un téléphone à zéro dollar avec l'un des forfaits Tout-en-un:

- aucuns frais d'activation
- aucuns frais cachés

En prime, trois mois d'appels locaux illimités

Magasins Espace Bell et Bell Mobilité
1 888 4MOBILE www.bell.ca/mobilite



Et bien simple.™

Bell Mobilité

Beauport

Inter Cellulaire enr.
488, boul. Rochette
(418) 660-9909

Lévis

La Celluboutique Rive-Sud
104, route Président-Kennedy
(bur. 101)
(418) 837-0222
Novicom Technologie
6610, boul. de la Rive-Sud
(418) 838-3999

Québec

CBCI Telecom inc.
710, rue Bouvier (bur. 103)
(418) 626-1800

Celluboutique Hamel
4885, boul. Wilfrid-Hamel
(418) 871-7776

Roberval

Cellulaire Chic
612, boul. Marcotte
(418) 275-0606

St-Nicolas

La Celluboutique Rive-Sud
585, route 116
(418) 831-2355

Ste-Marie

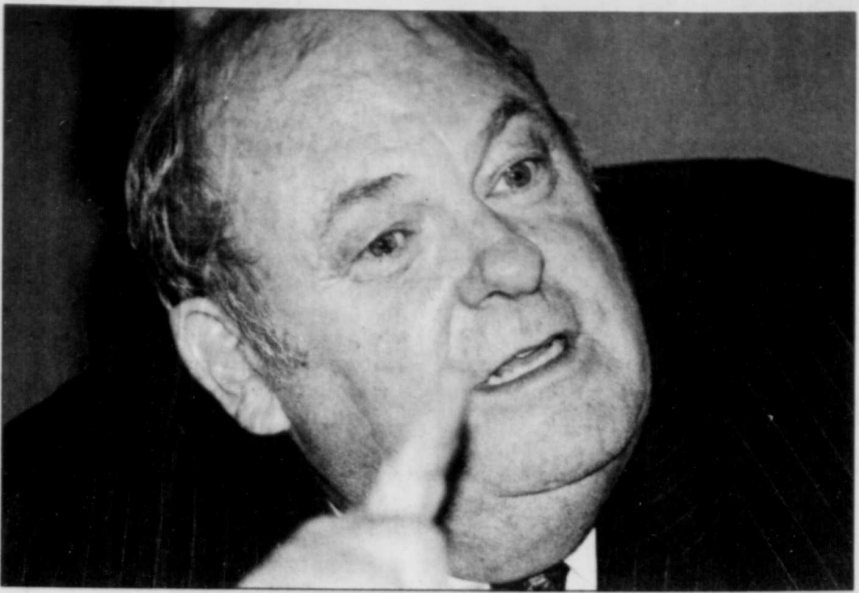
La Celluboutique Rive-Sud
530, boul. Vachon
(418) 386-3757

Vanier

La Celluboutique
850, boul. Pierre-Bertrand
(bur. 150)
(418) 682-2355

Aussi offert dans les magasins Espace Bell.

LE QUÉBEC ET LE CANADA



Le président de l'Assemblée nationale, Michel Bissonnet

PÉRIODE DE QUESTIONS

Bissonnet joue les préfets de discipline

MYLÈNE MOISAN

M.Moisan@lesoleil.com

Le président de l'Assemblée nationale, Michel Bissonnet, s'attaque à une tâche colossale : discipliner les députés pour que la période de questions retrouve son lustre... et son sérieux.

Hier, pendant ladite période de questions, M. Bissonnet a joué une fois encore le préfet de discipline pour que les députés ne s'éternisent pas en préambules, en applaudissements et en questions de règlement. «S'il vous plaît. Les applaudissements, les *standing ovations*, les ovations debout. Le temps passe. À vos caucuses respectifs, j'apprécierais que vous réfléchissiez à ça. C'est la période de questions, c'est la période la plus importante à chaque journée à l'Assemblée nationale», a lancé le président après être intervenu plusieurs fois pour ramener les élus à l'ordre.

Ironiquement, il a été chaudement applaudi après son intervention.

Plus que jamais, le président de l'Assemblée nationale semble déterminé à augmenter le nombre de questions po-

sées pendant les 45 minutes prévues les mardis, mercredis et jeudis à cet effet. Il déplore la tendance qu'ont la plupart des députés de se perdre en explications. «Une période de questions, c'est une période de questions et les questions doivent être plus courtes.»

Les réponses aussi, semble-t-il. À deux reprises hier, M. Bissonnet a coupé la parole au ministre des Finances, Yves Séguin, qui dissertait littéralement sur le bilan du gouvernement précédent. M. Bissonnet lui a coupé le sifflet net, le ministre a dû regagner son fauteuil sans aller au bout de sa pensée. Le ministre de la Santé, Philippe Couillard, a eu droit au même traitement.

Comme il l'avait fait déjà, il a rappelé le règlement. «On essaie qu'une question principale soit d'une minute. La réponse d'une minute, 15 secondes, les questions additionnelles de 30 secondes, les réponses de 45 secondes. J'essaie de respecter le règlement et de vous le faire respecter.» Quiconque assiste à la période de questions ou la regarde vous le dira : on est encore bien loin du compte.

Courage, M. Bissonnet.

DÉFUSIONS

Charest amorce un blitz auprès des maires

Le premier ministre rencontre d'abord ceux des neuf nouvelles villes

SIMON BOIVIN

SBoivin@lesoleil.com

■ Jean Charest amorcera cet avant-midi un blitz de rencontres privées sur l'épineux dossier des défusions avec des représentants des deux camps.

Ce sont d'abord les maires des neuf nouvelles villes du Québec qui s'attableront, aujourd'hui à 10 h 30, avec le premier ministre et le ministre des Affaires municipales, Jean-Marc Fournier.

Demain, les ex-maires de Ville Saint-Laurent et de Westmount, le D^r Bernard Paquet et Peter Trent, auront un entretien privé avec M. Charest à 9 h 30. Puis, à 11 h, ce sera au tour de Pierre Bourque, chef de l'opposition à la Ville de Montréal, d'avoir l'oreille du leader du gouvernement québécois.

Au bureau du premier ministre, on précise que ces réunions se tiennent à la demande des différents interlocuteurs de M. Charest.

Pour le D^r Paquet, il s'agira d'une occasion en or de tenter d'en savoir plus long sur les intentions du gouvernement libéral. «Nous, on veut des éclaircissements, affirme-t-il. Quand le premier ministre parle, il parle pour tout le Québec. Mais pour nous, à Montréal, quand on nous dit qu'on ne retrouvera pas nos villes comme avant, qu'est-ce que ça veut dire exactement?»

La rencontre permettra également aux ex-maires de réitérer leurs craintes de voir apparaître des obstacles aux consultations populaires. Et, si possible, d'obtenir un avant-goût de la version finale du projet de loi 9 sur les défusions. «On n'aura peut-être pas de réponse, mais on aura soumis nos points», continue le D^r Paquet. Pour l'heure, il assure qu'aucune action n'a été envisagée s'il advenait que les défusionnistes se sentent floués.

Parez que les ex-maires ne manqueront pas de souligner au premier ministre que les défusions ne sont pas étrangères à son élection. «On va lui rappeler, lance le D^r Paquet. À un moment donné, vous ne pouvez pas avoir des ennemis partout. Les péquistes et les syndicats d'un bord et nous autres l'autre bord, vous allez faire quoi au milieu? Vous allez trouver le temps long pendant encore quatre ans.»

La conférence de presse des 36 ex-maires, lundi, à Québec, n'a pas été tenue en vain, croit-il. «Ils (les libéraux) doivent sentir une pression eux autres aussi. Je l'espère en tout cas.»

MM. Paquet et Trent tenteront donc d'en savoir un peu plus, d'y voir plus clair. Si la défusion n'implique qu'une fiscalité d'agglomération, ils n'y ver-

ront aucun problème. «On est d'accord avec ça, souligne le D^r Paquet. Mais on veut avoir des villes avec un pouvoir juridique, le pouvoir de taxer, d'administrer. On veut être imputable auprès des citoyens. Les villes ont plus d'ambition que juste le déneigement et la cueillette des déchets.»



Les défusionnistes entendent rappeler au chef libéral que les défusions furent au cœur de la dernière élection.

Sécurité mise à mal



L'Alliance canadienne demande un renforcement de la sécurité sur la colline parlementaire, à la suite d'un incident qui aurait pu mal tourner. Hier, une femme disant incarner Jésus-Christ a pu franchir le poste de sécurité et se rendre en voiture jusqu'au pied de la Tour de la Paix. La femme est sortie de sa voiture et s'est mise à crier qu'elle incarnait Jésus sur Terre. Les autorités policières l'ont rapidement interpellée. Le leader allianciste en Chambre, John Reynolds, a rapporté que la femme n'avait eu qu'à suivre une navette du parlement, qui passe par une entrée non gardée, à proximité du poste de sécurité principal. Ce poste avait été établi après les attentats terroristes du 11 septembre aux États-Unis. Selon M. Reynolds, ce troisième incident prouve que la sécurité est encore trop relâchée. L'été dernier, la sécurité avait dû être renforcée après qu'un homme eut foncé sur la barrière de sécurité en voiture. Et plus tôt cette année, un homme avait laissé une fausse grenade aux bureaux du premier ministre Jean Chrétien, de l'autre côté de la rue.

SASKATCHEWAN

Victoire à l'arraché pour le NPD

Le Parti libéral lavé de la carte

SASKATOON (PC) — Le Nouveau parti démocratique (NPD) a remporté, pour la quatrième fois d'affilée, les élections en Saskatchewan.

Le NPD, du premier ministre sortant, Lorne Calvert, au pouvoir depuis 12 ans, a enlevé 30 circonscriptions. Le Parti saskatchewanais, mené par un ancien député du Parti réformiste, Elwin Hermanson, reformera l'Opposition officielle à l'Assemblée législative après avoir remporté 28 sièges.

Les libéraux ont été balayés. Leur chef, David Karwacki, défait dans la circonscription de Meewasin, espérait détenir la balance du pouvoir.

Les deux principaux chefs, eux, ont

été réélus, Lorne Calvert dans Saskatoon Riversdale et Elwin Hermanson dans Rosetown-Elrose.

Plusieurs ministres néo-démocrates importants, dont Buckley Belanger, Eldon Lautermilch et Eric Cline, ont aussi remporté la victoire. Seulement deux ministres ont mordu la poussière, dont le ministre des Finances et transfuge du Parti libéral, Jim Melenchuk.

VILLES CONTRE CAMPAGNES

Comme prévu, l'appui au NPD est solide dans les comtés urbains tandis que le Parti saskatchewanais a dominé dans les secteurs ruraux.

Le NPD a obtenu 45% des votes, le

Parti saskatchewanais 39% et les libéraux 14%.

À la dissolution de l'Assemblée législative, on comptait 28 députés néo-démocrates, 26 du Parti saskatchewanais, trois indépendants et un libéral.

Les résultats dépendaient particulièrement d'une lutte serrée dans une circonscription de Saskatoon menant aux prises un néo-démocrate, Frank Quenell, et le chef du Parti libéral, David Karwacki, qui espérait que son parti détiendrait la balance du pouvoir. Seulement 118 votes séparaient les deux candidats à 22 h 30.

Le chef libéral a perdu son pari puisque les libéraux ont été balayés.

Couillard est cloué au pilori

La lune de miel entre le ministre de la Santé et la CSN est terminée

GILBERT LEDUC

GLeduc@lesoleil.com

La lune de miel entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) — l'organisation syndicale la plus importante dans le réseau socio-sanitaire avec ses 100 000 membres — n'aura duré que six mois. «La vision du ministre Philippe Couillard ressemble à celle d'un chirurgien qui a abandonné son scalpel pour une scie mécanique.»

Le président de la FSSS-CSN, Pierre Lamy, a fait une sortie en règle, hier, à l'ouverture du conseil fédéral de l'organisation, contre le titulaire du ministère de la Santé et des Services sociaux. Il l'a accusé de tenir les travailleurs et leurs représentants syndicaux dans l'ignorance à l'égard des chambardements qui s'en viennent dans le réseau et de refuser leur collaboration.

«Sur la nouvelle gouverne du réseau, sur les fusions d'accreditations syndicales, sur la sous-traitance et la décentralisation de la négociation, le ministre Couillard, imperturbable, s'est abrité derrière le processus législatif pour justifier son refus de débattre de ces enjeux et d'exposer clairement la portée des projets de loi qu'il entend faire adopter à toute vapeur, par l'Assemblée nationale dès cet automne, avec un minimum de débat public», a dénoncé Pierre Lamy en critiquant sévèrement «la rigidité et l'absence de transparence du chirurgien Couillard».

Il a qualifié Philippe Couillard de «ministre trop sûr de lui qui n'affiche aucun doute. Un ministre qui se dit vouloir améliorer les services mais qui se croit légitimé de chambarder, une fois de plus, notre réseau public et d'attaquer les conditions de travail du monde qui l'a supporté pendant tant d'années».

Pierre Lamy a indiqué qu'il avait rencontré à deux reprises le ministre Couillard et qu'il lui avait notamment suggéré des «propositions de négociation» sur la question de la fusion des unités de négociation. «Notre insistance n'a trouvé aucun écho véritable.

On lui avait pourtant fait valoir l'intérêt commun de privilégier la négociation à l'affrontement, la recherche de solutions constructives à l'imposition brutale de nouvelles règles qui menaçaient la paix industrielle et le climat social.»

Le syndicaliste s'est indigné du fait que le ministre de la Santé, plutôt que de prêter une oreille attentive aux syndiqués du réseau, préférerait réunir à huis clos les directeurs généraux des établissements et consulter «des spécialistes en privatisation, des lobbyistes de l'industrie pharmaceutique et des dirigeants de la profession médicale».

En agissant ainsi, a prévenu Pierre Lamy, le ministre «commet une erreur dont il ne soupçonne pas encore la gravité».

Le président de la FSSS-CSN a insisté pour dire que les syndicats ne s'opposaient pas aux changements et qu'ils étaient même partisans «d'une évolution qui produirait de véritables effets quant à l'amélioration des services à la population et à l'organisation du travail».

«Par contre, si résister à la sous-traitance et au *cheap labour*, si refuser un recul de 40 ans par la décentralisation de la négociation du secteur public et si s'opposer au désengagement de l'État dans ses missions essentielles veulent dire défendre le *status quo*, alors nous le ferons avec fierté.»

À l'occasion de la première journée du conseil fédéral de la FSSS, les dirigeants de la CSN ont invité les délégués à être persuasifs afin de mobiliser les troupes. «Il faut secouer la léthargie de notre monde», a harangué le premier vice-président de la centrale, Louis Roy. «Le passé est de retour», a-t-il lancé en rappelant les grandes luttes syndicales des années 70.

La CSN pourra prendre toute la mesure de la vigueur de ses membres le 19 novembre et le 11 décembre à l'occasion d'activités de piquetage symbolique dans les milieux de travail et le 29 novembre lors d'une manifestation nationale sur la colline parlementaire. Pour l'instant, la FTQ et la CSQ n'ont pas encore assuré leur présence à cette démonstration.

La FSSS veut secouer la léthargie de ses membres

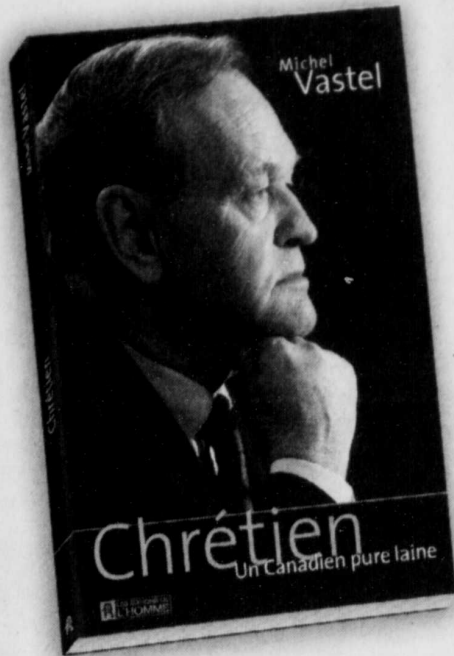
Francine Dubé déboutée

GAGNEZ

L'UN DES 25 LIVRES

CHRÉTIEN
UN CANADIEN PURE LAINE

de Michel Vastel



Bientôt, Jean Chrétien quittera l'arène politique. Michel Vastel s'est intéressé à cet homme contesté, hors normes, qui a su se montrer un bon premier ministre, malgré des décisions impopulaires pour les provinces.

LES ÉDITIONS DE
L'HOMME

LE SOLEIL

Pour participer, vous devez être abonné au journal *Le Soleil*, remplir le coupon de participation et le retourner avant le 14 novembre à 8 h.

ABONNEZ-VOUS 686-3344 • 1 866 686-3344

Postez votre coupon à:
Concours Chrétien un canadien pure laine
Case postale 15810, Québec (Québec) G1K 7X2

Ou
déposez-le au quotidien *Le Soleil*,
925, chemin Saint-Louis, Québec

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Ville: _____

Code postal: _____

Tél. (jour): _____

LE SOLEIL

Tirage le 14 novembre à 10 h

MARIANNE WHITE
MWhite@lesoleil.com

Le congédiement de Francine Dubé du poste de directrice générale du centre des congrès de Québec en 1998 était

justifié, ont statué hier trois juges de la Cour d'appel du Québec.

Francine Dubé, remerciée un an après son entrée en service, avait demandé à la Cour d'appel de renverser la décision rendue en mars 2002 par le ju-

ge Paul Vézina, de la Cour supérieure.

Ce dernier retenait qu'il y avait eu maladministration et malversation de la part de la directrice générale, notamment en s'organisant pour toucher 2056 \$ pour des déplacements à Montréal en guise d'indemnité de relocalisation, même si aucune règle ne lui permettait de le faire. On lui reprochait également d'avoir mal géré l'attribution des contrats en ne respectant pas les règles des appels d'offres.

Le ministre David Cliche s'était basé sur un rapport du vérificateur général faisant état de ces écarts pour congédier M^{me} Dubé.

Les juges André Brossard, Morris J. Fish et France Thibault de la Cour d'appel ont rejeté les demandes de la plaignante et estimé que la décision du juge Vézina était fondée.

Les trois magistrats ont cependant donné raison à Francine Dubé pour une chose, estimant que le rapport du vérificateur général ne pouvait être admis en preuve puisqu'il ne se limite pas à l'énumération de faits.

La Cour d'appel a néanmoins rejeté globalement l'appel de M^{me} Dubé. Cette dernière, qui réclamait 700 000 \$ à David Cliche personnellement et au gouvernement du Québec, ne pourra donc recevoir aucune indemnité. Son avocate, M^{me} Suzanne Côté, n'a pu être jointe hier pour commenter.

L'UNIQUE RÔTISSERIE PARISIENNE à Québec



VENEZ VOIR, bumer et déguster notre poulet « fermier » à la broche ou notre pièce de viande du rôti, selon le marché.

Servi avec purée ou frites et salade verte Boston.



84, RUE DALHOUSIE, TERMINAL DE CROISIÈRES
VIEUX-PORT, QUÉBEC

418-692-4455
WWW.LECAFEDUMONDE.COM

ALMA Fausse alerte à la bombe dans une école

■ ALMA — Une fausse alerte à la bombe a forcé l'évacuation de quelque 2000 élèves de la polyvalente Wilbrod-Dufour, à Alma. Les techniciens en explosifs de la Sûreté du Québec ont ouvert, en milieu d'après-midi hier, une boîte suspecte qui se trouvait dans une case, pour découvrir qu'elle ne contenait finalement aucune substance explosive. À l'origine, la direction de l'école avait reçu une lettre indiquant qu'un engin explosif se trouvait dans une case. La lettre, les articles dans la boîte et les rubans de caméras de surveillance feront l'objet d'une analyse. (PC)



ICI, on mord dans la vie à pleines dents.



Les plaisirs de la table font partie des plaisirs du voyage. C'est sans doute pourquoi les gourmets et les gourmands aiment tant voyager d'Est en Ouest, partout au Canada.

Où que vous alliez, vous trouverez un chef cuisinier qui mijotera ou réinventera pour vous les grands classiques de la gastronomie d'ici. Comment résister aux plats de homard et de chevreuil, de caribou et de canard, aux tourtières ou aux fromages au lait cru? Et le tout bien arrosé: les bières et vins produits ici ont fait leur marque sur les meilleures tables.

En sortant de table, partez à la découverte d'autres merveilles canadiennes. Voyez une comédie musicale, assistez à un concert symphonique, régaliez-vous de pièces de théâtre, de concerts de jazz et de blues.

Magasinez chez les designers ou empruntez une route des vins. Puis reposez-vous dans un hôtel ou un relais santé de première classe.

Cette saison, c'est plus que jamais le moment de sortir. Vous avez tout pour en profiter, à portée de la main et sans vous ruiner. Alors, bon appétit et bonnes vacances ICI, au Canada.



Une généreuse nature

Pour obtenir une liste d'idées-vacances séduisantes, consultez votre agent de voyages ou visitez www.voyagecanada.ca/ici

Le film « À hauteur d'homme » continue d'alimenter les débats

Andrée Boucher croit qu'il y a des limites à ne pas franchir pour les journalistes

CLAUDE VAILLANCOURT
Cvaillancourt@lesoleil.com

Deux mois après sa sortie, le documentaire *À hauteur d'homme*, du cinéaste Jean-Claude Labrecque, continue de diviser la classe politique et le milieu journalistique.

Dans un débat organisé, hier soir, par les journalistes de la région de Québec membres de la FPJQ, l'ancienne maîtresse de Sainte-Foy, M^{me} Andrée Boucher, et l'ex-ministre et organisateur libéral, Marc-Yvan Côté, ont fait front commun contre l'un des journalistes du film, le courriériste parlementaire Claude Brunet, de Radio-Canada, dans l'analyse que celui-ci fait du travail des journalistes.

Celui-ci soutient que les membres de la presse ne sont pas là pour aimer ou magnifier les politiciens. « Nous sommes là pour douter, pour questionner », a-t-il insisté. « Il faut avoir le courage de poser toutes les questions d'intérêt public », a fait savoir le jour-

naliste, dont l'insistance des questions, dans le documentaire, a soulevé la désapprobation d'une bonne partie de l'opinion.

« Vous n'avez pas à mettre continuellement en doute quelqu'un qui a la confiance de la population », lui a signifié l'ancienne maîtresse devenue animatrice de radio.

Pour elle, il y a des limites que les journalistes ne peuvent franchir dans les questions qu'ils posent, notamment sur les sujets qu'elle juge d'intérêt privé. Elle est même allée jusqu'à accorder sa sympathie à son adversaire politique reconnu, le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, qui, ces derniers jours, subit les affronts de plusieurs personnes dans le délicat dossier de la prostitution juvénile.

Même Marc-Yvan Côté, « un libéral d'esprit et de parti », a-t-il tenu à préciser d'entrée de jeu, s'est désolé des attaques dont a été l'objet le président du Parti québécois, Bernard Landry, lors des points de presse diffusés dans



L'ex-ministre et organisateur libéral Marc-Yvan Côté s'est opposé au courriériste parlementaire Claude Brunet, de Radio-Canada.

le documentaire. « C'est pas mon ami mais j'ai pris son parti », a lancé M. Côté, qui s'est étonné de la liberté que le Parti québécois a donnée au réalisateur dans la scénarisation de son film. Retrouvant vite le verbe qui l'a longuement caractérisée dans sa carrière en politique municipale, M^{me} Bou-

cher n'a pas été tendre envers une catégorie de journalistes qui harcèlent les politiciens. « Il y a des journalistes qui étudient leurs dossiers et qui posent des questions difficiles, a d'abord constaté l'ancienne maîtresse. Mais il y a aussi le petit bavoux qui n'est là que pour servir son ego. Il se

comporte comme un renard qui veut piéger un rat. Le chacal ne sert pas la population; il se sert lui-même. On en a trop de ces gens-là. Il faut les proscrire et les combattre. »

Pour le courriériste de Radio-Canada, « ce genre de journalistes n'existe pas... du moins à l'Assemblée nationale ». Les politiciens, croit-il, abusent de la langue de bois ou du latin. « C'est pareil », a-t-il statué, avant de conclure que les politiciens cultivaient l'illusion et que les journalistes n'ont pas à se prêter à ce jeu.

« On en a trop de ces gens-là. Il faut les proscrire et les combattre », a lancé M^{me} Boucher

Vieux routier, M. Côté est d'avis, comme M^{me} Boucher, qu'il existe de bons et de mauvais journalistes comme il y a de bons et de mauvais politiciens. Il dit avoir vécu de bonnes expériences du temps qu'il était ministre de la Santé alors qu'il a planché sur son dossier pendant plusieurs mois. Nommant trois journalistes, il a fait remarquer qu'ils étaient tous trois des représentants de la presse écrite.

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

Également placés gratuitement sur Internet
www.appels.doffres.com

ABONNEZ-VOUS
LE SOLEIL
686-3344
1 866 686-3344

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de madame Lorraine Guay, en son vivant domiciliée au 2601, de la Camarodiène à Québec, survenu le 13 avril 2003, un inventaire des biens de la défunte a été fait par le liquidateur successoral, Jean-François Bélaïle, le 27 octobre 2003, lequel inventaire a été fait sous seing privé, conformément à la Loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Louis Laliberté, notaire, 601, chemin St-Louis, bureau 105, Québec (Québec) G1S 1C1. Donné ce 4 novembre 2003 Me Louis Laliberté, notaire.

Avis de demande de dissolution
Prenez avis que la compagnie/personne morale 9065-2272 Québec inc. ayant son siège social au 323, du Pont, Québec (QC) G1K 6M2 demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et à cet effet dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, la présente déclaration requise par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales. Conrad Giroux, cpa.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
Prenez avis que la compagnie Les Distributions JAL inc. ayant son siège social au 1544, rue Bossuet, Sainte-Foy (Québec) G2E 4C8 demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Sainte-Foy, le 6 novembre 2003 Jean-Pierre Tremblay Administrateur.

AVIS PUBLIC

Arrondissement Sainte-Foy - Sillery ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT R.V.Q. 524
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 949 « PLAN D'URBANISME » DE L'ANCIENNE VILLE DE SILLERY
Lors d'une séance tenue le 3 novembre 2003, le Conseil de ville a adopté le projet de règlement R.V.Q. 524 Règlement modifiant le Règlement numéro 949 « Plan d'urbanisme » de l'ancienne Ville de Sillery. Ce règlement a pour but de modifier le plan d'affectation du sol et de répartition des densités du Règlement numéro 949 « Plan d'urbanisme » de l'ancienne Ville de Sillery, afin de remplacer l'affectation du sol « Institutions, parcs et usages publics » par l'affectation « Habitation faible densité » pour la partie de territoire située à l'intersection de la rue Marie-Victorin et de l'avenue Charles-Huot dans l'Arrondissement Sainte-Foy - Sillery. Le secteur visé est situé à l'intersection de la rue Marie-Victorin et de l'avenue Charles-Huot dans l'Arrondissement Sainte-Foy - Sillery.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 13 novembre 2003 à 19h00, à la salle du conseil du Bureau d'arrondissement situé au 1130, route de l'Église, Sainte-Foy, Québec. Lors de cette assemblée publique de consultation, le président du Conseil d'arrondissement, monsieur Claude Allard, expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et il entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Ce projet de règlement ainsi qu'une illustration du secteur visé peuvent être consultés au bureau de la greffière de la Ville, situé au 2, rue des Jardins, bureau 551, Québec, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et au Bureau d'arrondissement Sainte-Foy - Sillery situé au 1130, route de l'Église, Sainte-Foy, Québec, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30. Donné à Québec, ce 4 novembre 2003. L'assistant-greffier de la Ville Me Pierre Angers, avocat

7 JOURS
IMMOBILIER
Les petites annonces du Soleil
844-4444

Commission scolaire des Premières-Seigneuries
AVIS PUBLIC
RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2002-2003
Avis public est, par les présentes donné qu'à une séance du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries qui se tiendra le **MARDI 25 NOVEMBRE 2003 à 19 h 30** au 643, avenue du Cénacle, seront déposés et adoptés le rapport financier 2002-2003 de la Commission scolaire ainsi que le rapport du vérificateur externe. Donné à Beauport, ce 6 novembre 2003 Jean-François Parent Secrétaire général

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT R.V.Q. 530
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 950 DE L'ANCIENNE VILLE DE SILLERY RELATIVEMENT À LA ZONE RAA-16
Lors d'une séance tenue le 3 novembre 2003, le Conseil de ville a adopté le projet de règlement R.V.Q. 530 Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 950 de l'ancienne Ville de Sillery relativement à la zone RAA-16. Ce règlement a pour but de modifier le plan de zonage du Règlement de zonage numéro 950 de l'ancienne Ville de Sillery, afin d'agrandir la zone RAA-16 à même la totalité de la zone PB-27 située à l'intersection de la rue Marie-Victorin et de l'avenue Charles-Huot dans l'Arrondissement Sainte-Foy - Sillery, afin de remplacer, pour cette partie de territoire, les usages publics par le groupe Habitation I, soit les résidences unifamiliales isolées, à titre d'usage autorisé. Les zones visées RAA-16 et PB-27 sont situées approximativement dans le quadrilatère formé par le boulevard Laurier et les rues Nelles, Eugène-Fiset et du Maire-Blais. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 13 novembre 2003 à 19h00, à la salle du conseil du Bureau d'arrondissement situé au 1130, route de l'Église, Sainte-Foy, Québec. Lors de cette assemblée publique de consultation, le président du Conseil d'arrondissement, monsieur Claude Allard, expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et il entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Ce projet de règlement ainsi qu'une illustration des zones visées RAA-16 et PB-27 peuvent être consultés au bureau de la greffière de la Ville, situé au 2, rue des Jardins, bureau 551, Québec, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et au Bureau d'arrondissement Sainte-Foy - Sillery situé au 1130, route de l'Église, Sainte-Foy, Québec, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30. Donné à Québec, ce 4 novembre 2003. L'assistant-greffier de la Ville Me Pierre Angers, avocat

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION
Le 6 octobre 2003, le Conseil de la Ville de Québec a adopté le Règlement modifiant le Règlement sur des travaux de réfection de chaussées et de réseaux d'éclairage, d'aqueduc et d'égoûts et sur l'emprunt et la taxe spéciale de secteur nécessaires au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 493, modifiant le Règlement R.V.Q. 376. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir le 29 octobre 2003.
Le 3 novembre 2003, le Conseil de la Ville de Québec a adopté :
- le Règlement sur la division du territoire de la ville en quartiers pour la constitution de conseils de quartier, R.V.Q. 203;
- le Règlement sur la politique de consultation publique, R.V.Q. 204;
- le Règlement sur la constitution des conseils de quartier, R.V.Q. 213;
- le Règlement sur la fermeture d'une partie du boulevard Charest ainsi que d'une partie de l'avenue Saint-Sacrement situées dans l'arrondissement La Cité, R.V.Q. 511;
- le Règlement sur la fermeture d'une partie du boulevard des Galeries et d'une partie de la rue Bouvier situées dans l'arrondissement Les Rivières, R.V.Q. 517;
- le Règlement sur l'ouverture d'une partie de la 1^{re} Avenue située dans l'arrondissement Charlesbourg, R.V.Q. 523;
- le Règlement sur l'ouverture d'une partie de la rue Paquet située dans l'arrondissement Beauport, R.V.Q. 525;
- le Règlement sur l'ouverture d'une partie de la rue Bellerose située dans l'arrondissement La Haute-Saint-Charles, R.V.Q. 526;
- le Règlement sur la fermeture d'une partie du boulevard Saint-Jacques située dans l'arrondissement Les Rivières, R.V.Q. 534.
Lesdits règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis. L'assistant-greffier de la Ville Me Pierre Angers, avocat

AVIS PUBLIC
Le 3 novembre 2003, le Conseil de la Ville de Québec a adopté :
- le Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 96-2921 de l'ancienne Ville de Charlesbourg relativement à la zone C900-1, R.V.Q. 422. Cette modification a pour but d'autoriser l'usage 6911 Église, temple et synagogue dans la zone C900-1 en modifiant la grille des spécifications 946 en conséquence. La zone visée C900-1 est située en bordure de l'avenue Notre-Dame de l'ancienne Ville de Charlesbourg;
- le Règlement modifiant le Règlement de zonage, Règlement 3501, de l'ancienne Ville de Sainte-Foy relativement aux contraintes applicables aux abords d'une station d'épuration, R.V.Q. 487. Cette modification a pour but qu'un terrain ou une partie de terrain, soumis aux contraintes applicables aux abords d'une station d'épuration, ne puisse être affecté à aucun usage ni à aucune construction, sauf les constructions sans bâtiment suivantes : voie de circulation privée, espace de stationnement, infrastructure d'aqueduc ou d'égoût, clôture et aménagement paysager. Les zones concernées 1 301 | 221.09, 3.2-1, 9.1-1, 3.1-11, 3.1-9, 3.1-6 et 3.1-12 sont approximativement situées de part et d'autre de l'autoroute Charest, entre les autoroutes du Vallon et Duplessis.
Toute personne habile à voter de la ville peut demander par écrit, à la Commission municipale de Québec (ci-après appelée la Commission), son avis sur la conformité de chacun de ces règlements au schéma d'aménagement de la ville. Cette demande doit lui être transmise au 20, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Québec (Québec) G1R 4J3, dans les quinze (15) jours qui suivent la publication du présent avis.
Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la ville à l'égard de l'un de ces règlements, celle-ci doit donner son avis sur la conformité dudit règlement au schéma d'aménagement de la ville dans les soixante (60) jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander, à la Commission, son avis sur la conformité du règlement.
Une copie de l'ensemble de ces règlements est disponible, pour consultation, au bureau de la greffière, situé au 2, rue des Jardins, Québec, durant les heures de bureau.
Donné à Québec, le 4 novembre 2003. L'assistant-greffier de la ville René Damphousse, c.m.a.

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT R.V.Q. 546
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 3501 DE L'ANCIENNE VILLE DE SILLERY RELATIVEMENT À LA NOUVELLE ZONE 1.3-13
Lors d'une séance tenue le 3 novembre 2003, le Conseil de ville a adopté le premier projet de règlement R.V.Q. 546 Règlement modifiant le Règlement de zonage 3501 de l'ancienne Ville de Sainte-Foy relativement à la nouvelle zone 1.3-13. Ce règlement a pour but de modifier le plan de zonage du Règlement de zonage 3501 de l'ancienne Ville de Sainte-Foy, afin de créer la zone 1.3-13 à même une partie de la zone 1.3-2. Ce règlement est également modifié par l'insertion de l'article 218.31 afin de permettre que les espaces de stationnement de la zone 2.6-37 puissent desservir les usages du groupe CI de la zone 3.1-13 et afin de réduire le nombre minimal de cases de stationnement requises à une case par 50 mètres carrés de superficie brute de plancher. Les zones visées 1.3-2 et 2.6-37 sont approximativement situées au sud de l'intersection du boulevard Laurier et de l'autoroute du Vallon. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 13 novembre 2003 à 19h00, à la salle du conseil du Bureau d'arrondissement situé au 1130, route de l'Église, Sainte-Foy, Québec. Lors de cette assemblée publique de consultation, le président du Conseil d'arrondissement, monsieur Claude Allard, expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et il entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Ce projet de règlement ainsi qu'une illustration des zones visées 1.3-2 et 2.6-37 peuvent être consultés au bureau de la greffière de la Ville, situé au 2, rue des Jardins, bureau 551, Québec, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et au Bureau d'arrondissement Sainte-Foy - Sillery situé au 1130, route de l'Église, Sainte-Foy, Québec, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30. Donné à Québec, ce 4 novembre 2003. L'assistant-greffier de la Ville Me Pierre Angers, avocat

ENTREPRISES

Suite de la Une
De plus, un Québécois sur quatre affirme connaître personnellement un entrepreneur, alors que ce taux atteint presque 40 % au Canada.
« Les variables culturelles sont très importantes et elles viennent confirmer la position désavantageuse du Québec », a indiqué Nathalie Riverin. Les Québécois, selon elle, ont moins l'esprit d'entrepreneurship que leurs compatriotes de l'Ontario et de l'Ouest du pays, qui en sont les champions. « C'est une valeur qui est moins véhiculée ici et ce n'est pas valorisé par les établissements scolaires », a-t-elle dit, citant en exemple un confrère ontarien dont le fils suit un cours de création d'entreprise en troisième secondaire. De nombreux travailleurs préfèrent également la sécurité d'emploi en entreprise ou au sein de la fonction publique plutôt que le démarrage d'entreprise. La chercheuse note enfin que les provinces de l'Ouest jouissent d'une immigration plus forte, principalement de la Chine et de l'Inde, deux pays qui ont une culture entrepreneuriale très forte. La situation inquiète la spécialiste, qui se demande si le Québec ne vivra pas d'ici peu un retour aux années 50, alors que la plupart des travailleurs de la province œuvraient pour des grandes entreprises. « La situation est dramatique car les petites et moyennes entreprises (PME) créent de l'emploi et permettent aux entrepreneurs de s'accomplir. » Quoi faire alors pour y remédier ? Régis Labeaume, président de la Fondation de l'entrepreneurship, planche actuellement sur différents projets, dont l'entrepreneuriat-études pour les écoles secondaires, à l'image des programmes sport-études. « Il faut donner la chance aux jeunes d'entendre parler d'entrepreneuriat. Comment peuvent-ils avoir envie de se lancer en affaires si personne ne leur présente ça comme une hypothèse réaliste ? » a-t-il indiqué hier. M. Labeaume a déjà rencontré le ministre de l'Éducation à ce sujet, et ce dernier se serait montré très intéressé au projet, qui pourrait combattre le décrochage. Il se défend de vouloir faire la promotion du capitalisme dans les écoles, mais veut plutôt qu'on inculque aux jeunes des valeurs d'autonomie, de créativité et d'innovation. « L'entrepreneurship, ce sont des gens passionnés qui vont au bout de leurs passions », a conclu M^{me} Riverin.

« C'est vraiment le bonheur ! »
- Julie à Québec

EPIDERMA
épilation laser
À partir de **29,95 \$*** par mois
pendant 12 mois pour les aisselles.
Acompte de 61,60 \$. Offre valide jusqu'au 31 décembre 2003.
(418) 651-8678
www.epiderma.ca 1-877-EPIDERMA (374-3376)
Place de la Cité, Sainte-Foy

*Offre valide pour femmes. Tous en sus. Délais en change.

AFFAIRE MAHER ARAR

Ottawa renvoie la balle
aux AméricainsLes États-Unis tenteront d'identifier tout Canadien
ayant joué un rôle dans ce drameSYLVAIN LAROCQUE
Presse canadienne

OTTAWA — Le gouvernement Chrétien refuse toujours de tenir une enquête publique pour éclaircir l'affaire Maher Arar, qui a été déporté et torturé en Syrie, mais Ottawa a obtenu des États-Unis qu'ils identifient tout Canadien ayant pu jouer un rôle dans ce drame.

« Nous voulons connaître le nom du Canadien qui a pu être impliqué (dans la communication de renseignements sur M. Arar aux Américains) et le secrétaire (d'État américain, Colin) Powell a dit au ministre des Affaires étrangères que si un tel nom existe, ils le donneraient au Canada », a déclaré le premier ministre Jean Chrétien aux Communes.

Maher Arar, un ingénieur en informatique de 33 ans, a été arrêté par les autorités américaines, en septembre 2002 à New York, alors qu'il attendait un vol pour Montréal. Deux semaines plus tard, il a été déporté en Jordanie et en Syrie, où il a été détenu dans des conditions sanitaires effroyables pendant plus de 10 mois. Mardi, dans un témoignage poignant, il confirmait avoir été régulièrement torturé par ses geôliers.

Du même souffle, M. Arar, un citoyen canadien né en Syrie, réclamait la tenue d'une enquête publique indépendante sur l'affaire — une demande que plusieurs députés ont vite appuyée. Les avocats de Maher Arar ont accusé la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et le Service canadien de renseignement sécurité (SCRS) d'avoir collaboré avec les États-Unis pour le déporter.

Le ministre des Affaires étrangères, Bill Gra-

ham, n'a pas voulu dire pourquoi Ottawa passait par Washington pour obtenir le nom de Canadiens potentiellement impliqués dans la déportation de M. Arar. Il a toutefois fait savoir à l'ambassadeur syrien au Canada qu'il y aurait « des conséquences » à la suite de l'affaire, sans préciser lesquelles.

Le solliciteur général, Wayne Easter, a une fois de plus refusé de répondre aux questions concernant le traitement de Maher Arar, mais il a annoncé qu'il rencontrerait bientôt son homologue américain, John Ashcroft, pour en discuter.



Wayne Easter

M. Chrétien a rejeté l'idée de tenir une enquête publique pour l'instant, en rappelant que la Commission des plaintes du public contre la GRC était déjà saisie de l'affaire. Devant ses députés, hier, le premier ministre aurait expliqué que des requêtes directes au gouvernement américain étaient susceptibles d'être plus productives, à court terme, qu'une enquête publique.

« Les gens qui l'ont déporté et qui doivent des explications à tous les Canadiens, c'est le gouvernement américain », a affirmé Jean Chrétien en Chambre.

Le député libéral John Harvard a néanmoins laissé entendre que M. Chrétien se penchait sur la possibilité de tenir une enquête restreinte sur l'affaire.

Mais en fin d'après-midi, Jean Chrétien a ridiculisé une journaliste qui lui demandait pourquoi il refusait la tenue d'une enquête publique, comme l'a réclamé mardi le comité des Communes sur les Affaires étrangères.

« Vous avez pas de fun, vous, a-t-il lancé. La vie doit être plate! »

POISON DANS LE VERRE D'UNE PROF

Une blague qui a mal tourné,
soutient un des deux élèvesRENÉ-CHARLES QUIRION
La Tribune

SHERBROOKE — C'est une mauvaise blague qui a mal tourné, soutient l'un des deux élèves de la polyvalente Louis-Saint-Laurent, d'East Angus, suspendu pour avoir tenté d'empoisonner son professeur d'anglais.

Le verre d'eau de l'enseignante Martine Cabana, fait de polystyrène, devait fondre au contact du mélange d'acide chlorhydrique et d'alcool à friction.

L'un des deux jeunes impliqués dans cette affaire assure ne jamais avoir eu l'intention d'empoisonner son enseignante.

« C'est certain que ce n'est pas le professeur que j'aime le plus. Cependant, je ne la hais pas. Je n'ai jamais voulu l'empoisonner. Je n'ai jamais pensé qu'elle aurait pu boire l'eau qui contenait la substance », affirme le jeune homme de 15 ans.

Ce dernier et son compagnon aussi impliqué dans les événements avaient tenté l'expérience par le passé en faisant fondre ce type de contenant avec le mélange qu'ils ont versé dans celui de leur enseignante d'anglais jeudi dernier.

« Il y avait plus d'eau dans son verre que la quantité que nous mettions lorsque nous avons tenté l'expérience. Nous avons mis l'acide dans son verre avant le cours et habituellement la réaction prend de quatre à cinq minutes avant de se produire. Cependant, l'enseignante a distri-

bué notre examen et nous avons oublié ce que nous avons versé dans son verre. Si je l'avais vu prendre la gorgée, je l'aurais avertie », soutient-il.

Le jeune homme semble regretter son geste. Il a d'ailleurs l'intention d'écrire une lettre d'excuses à Martine Cabana. « C'est certain que ce n'est pas le genre de chose que je vais refaire. Maintenant, il est trop tard. Je dois assumer les conséquences de mes actes », analyse l'adolescent.

Les parents du jeune homme trouvent la situation particulièrement difficile à vivre. La mère de l'adolescent a de la difficulté à trouver le sommeil depuis jeudi dernier, jour des événements et de la suspension indéterminée de son enfant.

« Loïn de moi l'intention d'excuser le geste de mon fils et de son ami. Cependant, je crois que c'est une mauvaise blague qui a mal tourné. Ils n'ont vraiment pas pensé aux conséquences de leur geste », mentionne la mère de l'élève de 15 ans.

Selon elle, son fils n'a jamais eu de problème à l'école, présentant même un bon dossier scolaire. « C'est certain que depuis cette année, il a des petits problèmes avec des absences en classe. Cependant, ce n'est pas un mauvais élève », affirme la dame.

Les parents de l'élève de la polyvalente Louis-Saint-Laurent vont collaborer avec les autorités scolaires. Une rencontre est d'ailleurs prévue avec la direction de l'établissement en début de semaine prochaine.

L'ASSOCIATION DES
DIPLOMÉS
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Dans le cadre de

LA TOURNÉE DES PASSIONNÉS

le Club des diplômés de Québec, en collaboration avec l'Association des diplômés de l'Université Laval, vous invite à la conférence d'une passionnée renommée.

Louise Masson

Un pot-pourri sur l'étiquette
sociale et professionnelle

« Il est parfois regrettable de constater au cours d'un entretien ou d'une simple représentation, que le savoir-faire social et le savoir-vivre de certaines personnes n'égalent pas toujours leurs compétences professionnelles... »

Elle a étudié le protocole et l'étiquette des affaires à Washington D.C. Depuis plus de 10 ans, elle a mis en oeuvre un service d'étiquette de la table, au profit des personnes soucieuses d'améliorer la qualité de leurs communications et de leurs relations sociales.

15\$*

pour les membres partenaires
et à vie de l'ADUL
(30\$ pour le public)

*Taxes non comprises

LE MARDI 11 NOVEMBRE, 19H**

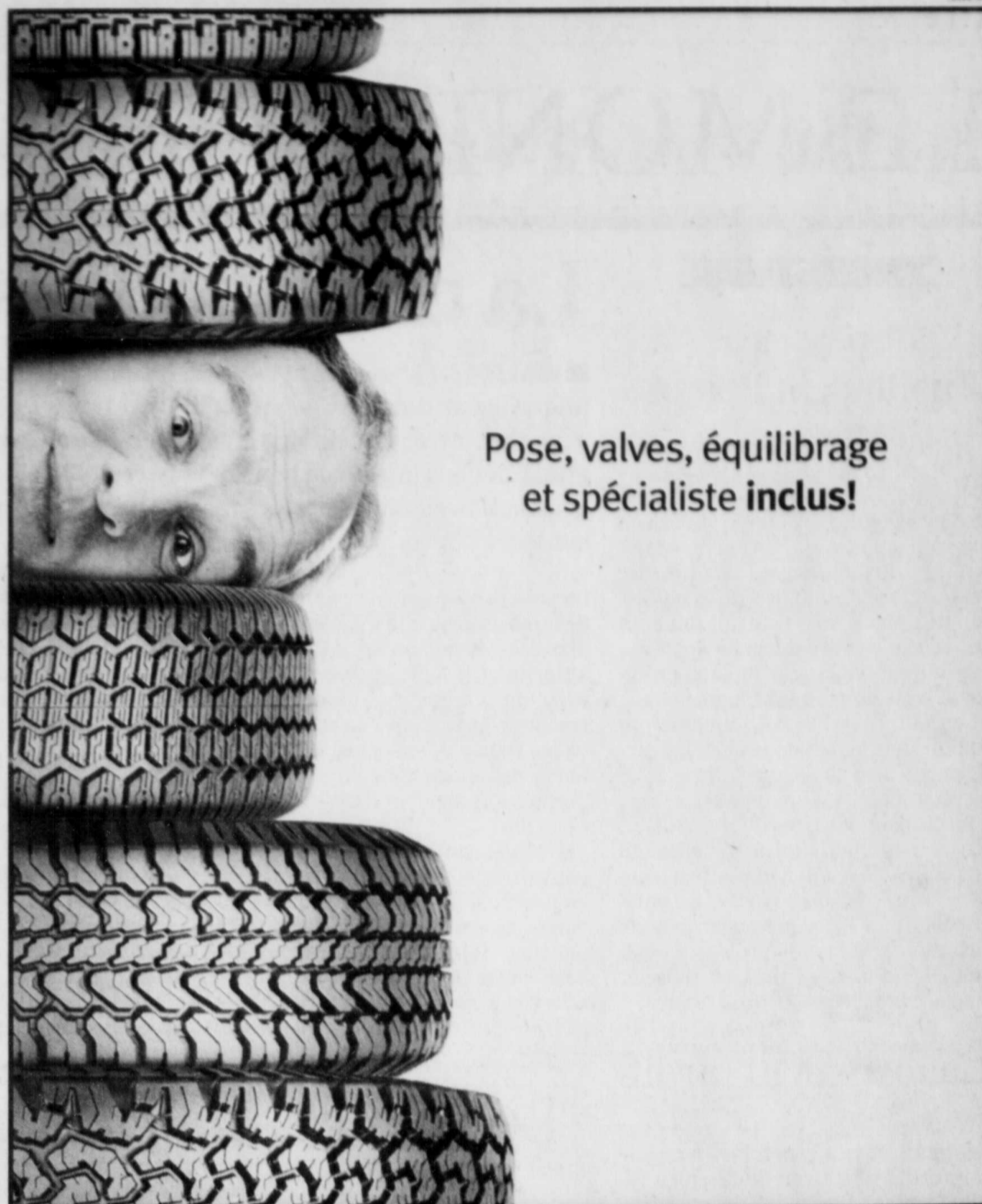
Hôtel Gouverneur
3030, boulevard Laurier, Québec

Réservation et information : 1 866 654-4808

**Dessert et café seront servis après la conférence, à compter de 20h30.

Merci aux partenaires de cet événement :

Meloche Monnex BANQUE NATIONALE Financière Manuvie LE SOLEIL

Pose, valves, équilibrage
et spécialiste inclus!PNEUS D'HIVER À PARTIR DE 59⁹⁵\$

Uniroyal [®] Tiger Paw [™] Ice & Snow [™]	P155/80R13	59,95 \$
Uniroyal [®] Tiger Paw [™] Ice & Snow [™]	P195/70R14	89,95 \$
Uniroyal [®] Tiger Paw [™] Ice & Snow [™]	P205/70R15	94,95 \$
Uniroyal [®] Tiger Paw [™] Ice & Snow [™]	P225/60R16	114,95 \$
BFGoodrich [™] Winter Slalom [™]	P195/70R14	99,95 \$
BFGoodrich [™] Winter Slalom [™]	P205/70R15	109,95 \$
BFGoodrich [™] Winter Slalom [™]	P225/60R16	124,95 \$
Michelin [™] Arctic [™] Alpin [™]	P195/70R14	119,95 \$
Michelin [™] Arctic [™] Alpin [™]	P205/70R15	129,95 \$
Michelin [™] Arctic [™] Alpin [™]	225/60R16	164,95 \$
Goodyear Ultra Grip	P155/80R13	59,95 \$
Goodyear Ultra Grip	P195/70R14	99,95 \$
Goodyear Ultra Grip	P205/70R15	109,95 \$
Goodyear Ultra Grip Ice	P195/70R14	119,95 \$
Goodyear Ultra Grip Ice	P225/60R16	139,95 \$
Snowtrakker Radial ST/2	P195/70R14	84,95 \$
Snowtrakker Radial ST/2	P205/70R15	89,95 \$
Snowtrakker Radial ST/2	P225/60R16	109,95 \$

On a le pneu de camionnette qu'il vous faut!

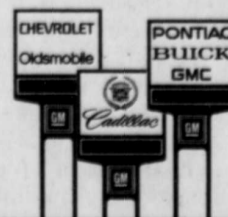
Uniroyal [®] Laredo [™] AWT [™]	P235/75R15	119,95 \$
Uniroyal [®] Laredo [™] AWT [™]	LT245/75R16	169,95 \$
BFGoodrich [™] All Terrain [™] T/A KO	LT245/75R16	189,95 \$
Michelin [™] LTX [™] M/S	P235/75R15	149,95 \$
Michelin [™] LTX [™] M/S	LT245/75R16	209,95 \$
Goodyear Wrangler AT/S	P235/75R15	169,95 \$
Goodyear Wrangler AT/S	LT245/75R16	199,95 \$
Goodyear Workhorse Extra Grip Radial	LT245/75R16	209,95 \$

BFGoodrich
GOODYEARMICHELIN
GENERAL TIREUNIROYAL
ContinentalBRIDGESTONE
Firestone

Canada

Service
Goodwrench

Bien fait. À temps.

1 800 463-7483
goodwrench.gmcanada.com

Ces offres s'appliquent à la plupart des voitures et camionnettes GM. Toutes taxes et droits en sus. Prix en vigueur jusqu'au 31 décembre 2003. Pour tous les détails voyez votre concessionnaire Goodwrench participant du Québec.

LE MONDE

EN BREF

ÉTATS-UNIS

Fusillade à Boston

■ BOSTON — Une personne a été tuée et quatre autres ont été blessées hier dans une fusillade qui a éclaté dans le secteur d'une gare routière de Boston. La police a annoncé l'arrestation d'un homme armé. Les tirs ont éclaté dans le quartier de Roxbury. L'un des blessés se trouvait dans un état critique et les jours de deux autres étaient en danger. Aucune précision n'a été donnée sur l'homme qui a été arrêté. Toutefois, les autorités ont expliqué que la personne avait été placée en garde à vue et que l'arme avait été récupérée. Un homme travaillant dans un magasin près de la gare routière a expliqué qu'il avait entendu cinq coups de feu peu après 15 h locales. « Je ne suis pas sorti », a confié Luis Santana. « Des gens couraient de partout en criant », en proie à la panique. Certains sont allés se réfugier dans le commerce. (AP)

L'avortement tardif

■ WASHINGTON — Le président George W. Bush a promulgué hier une loi interdisant une méthode chirurgicale d'avortement tardif, adoptée il y a deux semaines à une forte majorité par le Congrès américain. Un juge du Nebraska a aussitôt décidé de bloquer partiellement cette loi. Le texte approuvé par le président et susceptible d'assurer aux républicains le soutien de la frange la plus conservatrice de leur électorat, est contesté en justice par plusieurs associations, dont l'Union américaine pour les libertés civiles (ACLU), qui cherchent à empêcher ce qu'elles considèrent comme un premier empiètement sur le droit à l'avortement, consacré par une décision de la Cour suprême en 1973. Le texte promulgué hier interdit une méthode décrite médicalement comme avortement « par dilatation et extraction », qui consiste à extraire le fœtus de l'utérus après en avoir aspiré le cerveau. La plupart du temps, cette méthode est utilisée pour des avortements tardifs, au cinquième ou sixième mois de grossesse. (AFP)

La sonde lointaine

■ WASHINGTON — La sonde américaine Voyager 1, plus de 25 ans après son lancement, a désormais atteint les frontières glacées du système solaire où elle a rencontré une onde de choc massive, ont expliqué hier des scientifiques américains. Désormais située à plus de 12 milliards de km de la Terre, Voyager 1 est la sonde la plus éloignée de notre planète à transmettre encore des données, à partir d'une région où l'influence du Soleil touche à ses limites. Dans cette zone, les particules électriques projetées par le Soleil, mieux connues sous le nom de vent solaire, rencontrent des gaz et poussières ionisés de l'espace interstellaire, provoquant l'apparition d'ondes de chocs. (AFP)

IRAN

Le Nobel sous garde

■ TÉHÉRAN — L'avocate iranienne Shirin Ebadi, prix Nobel de la paix 2003, a été placée sous la protection de gardes du corps après avoir reçu plusieurs menaces de mort depuis son retour en Iran le mois dernier, a rapporté hier l'un de ses proches collaborateurs, Mohammad Ali Dadkhah, porte-parole du Centre pour la protection des droits de l'homme, a expliqué que la lauréate du Nobel de la paix avait reçu chaque jour une à deux lettres contenant des menaces depuis le 17 octobre, soit une semaine après l'annonce de la distinction. « Vous serez punie pour ce prix », disait notamment, selon lui, une missive. Si les réformateurs ont évoqué « une source de fierté pour l'Iran », les tenants de la ligne dure ont qualifié Shirin Ebadi de « mercenaire occidentale ». (AP)

BRÉSIL

Lula contre le crime

■ RIO DE JANEIRO — Le crime organisé a déclenché cette semaine une série d'attaques sans précédent contre des commissariats et des voitures de police à Sao Paulo qui ont provoqué une réaction musclée du président du Brésil, Luiz Inácio Lula da Silva. Hier, on comptait 23 attaques de ce genre en trois jours, dans lesquelles deux policiers ont été tués et neuf autres blessés. D'Afrique où il est en tournée, le président brésilien a prononcé une riposte énergique : « C'est de la provocation. C'est de la témérité de la part des bandits. Ils défient l'État et je pense que l'État doit être dur ». (AFP)

La crise politique s'aggrave au Sri Lanka

■ COLOMBO (d'après AP) — Le Sri Lanka s'enfonce dans la crise politique. La présidente Chandrika Kumaratunga a décrété l'état d'urgence hier accordant de larges pouvoirs à l'armée dans toute l'île, au grand dam à la fois de son premier ministre, qui a été reçu dans la journée à la Maison-Blanche, et des rebelles tamouls qui respectent un cessez-le-feu depuis plus de 18 mois.

La présidente parachève ainsi le coup de force légal qu'elle a déclenché mardi avec une première série de mesures autoritaires : limogeage de trois des principaux ministres qui tentaient de relancer les négociations avec les rebelles tamouls ; suspension du Parlement ; déploiement de l'armée autour de sites stratégiques dans la capitale, Colombo.

M^{me} Kumaratunga, qui reproche au gouvernement de cohabitation d'être trop conciliant avec les rebelles tamouls, assure que l'état d'urgence n'a pas pour objet de reprendre les combats contre le mouvement des Tigres. « Je suis spécialement autorisé par la présidente à déclarer que l'accord de

cessez-le-feu tient et tiendra », a souligné l'un de ses proches conseillers, Lakshman Kadirgama, devant les journalistes. « La présidente n'a absolument aucune intention de reprendre des hostilités. »

LE COUP DE FORCE

Pour autant, l'état d'urgence décrété par le chef de l'État autorise l'armée à entrer dans n'importe quelle maison sans mandat de perquisition, à arrêter quiconque sans donner de raison et à prolonger les gardes à vue. Il donne aussi le pouvoir à la présidente de promulguer des lois et d'exercer un contrôle exceptionnel sur les médias avec censure stricte.

La présidente, qui est commandante en chef des forces armées et dispose de larges pouvoirs en vertu de la Constitution, a maintenu à son poste le premier ministre Ranil Wickremesinghe, son principal rival politique. Ce qui n'a pas empêché, hier, plus de la moitié des parlementaires sri-lankais d'apporter leur soutien au chef du gouvernement et de rejeter le limogeage des trois ministres.

M^{me} Kumaratunga a profité d'une visite à Washington de son premier ministre pour prendre ces mesures spectaculaires.

À l'issue d'un entretien avec le président George W. Bush, le chef du gouvernement sri-lankais, Ranil Wickremesinghe, a observé hier que « les choses avaient changé » depuis son dé-

part aux États-Unis. « Mais cela fait partie de la vie politique du Sri Lanka », a-t-il déclaré en évoquant 25 années de « hauts » et de « bas ». Il a ajouté qu'il avait le soutien de la majorité des membres du Parlement, et il a mis en avant ses efforts de paix avec les

Tigres tamouls, après une guerre civile qui a fait 65 000 morts. « Quand je rentrerai, j'arrangerai ça », a-t-il dit au sujet de la crise politique.

Peu avant la rencontre, le porte-parole de la Maison-Blanche, Scott McClellan, avait déclaré que les États-Unis soutenaient vigoureusement le processus de paix et « les fortes institutions démocratiques au Sri Lanka ». « Je m'attends à ce que le président réaffirme ce soutien lors de l'entretien », dit-il.



La présidente



Le PM

Le « Spiderman » décroche



Un père de famille privé de visite de sa fille de quatre ans a mis fin hier à cinq jours de manifestation spectaculaire au cœur de Londres en descendant du haut d'une grue où, déguisé en « Spiderman », il protestait « au nom des pères ». David Chick, vêtu de la combinaison bleu et rouge de Spiderman (l'homme araignée) a été arrêté à sa descente de la grue de 30 mètres. Il y était perché depuis vendredi, provoquant la fermeture de toute circulation dans le quartier du pont de la Tour de Londres. Le père de famille a été arrêté pour « trouble à l'ordre public », a indiqué un porte-parole de la police. Plusieurs personnes étaient venues acclamer et soutenir Spiderman dans sa lutte pour les pères empêchés de voir leurs enfants. « Je pense qu'il a soulevé la question. Tout le monde en parle à Londres », de dire le groupe Pères pour la justice dont David Chick n'est pas membre. Le mois dernier, deux militants de ce groupe déguisés en Batman et Robin avaient organisé une brève manifestation, juchés sur les hauteurs de la Cour royale de justice, sans provoquer d'incident.

Washington veut 30 000 soldats de moins en Irak d'ici le mois de mai

■ WASHINGTON (AP et AFP) — Les marines, qui ont joué un rôle central dans la chute du régime de Saddam Hussein, le printemps dernier, vont revenir en Irak dans le cadre d'une rotation des troupes américaines l'an prochain, a déclaré hier le secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld.

Des milliers de membres de la Garde nationale et de réservistes, ainsi que des unités de l'armée en service actif, et des réservistes de l'armée de l'air et de la marine, seront également concernés par cette rotation en Irak.

Le général Peter Pace, vice-président de l'état-major interarmes, a déclaré que les responsables de la Défense espéraient disposer de plus de 100 000 hommes en Irak d'ici le mois de mai, contre 130 000 aujourd'hui.

Le Pentagone espère également que les forces de sécurité irakiennes compteront quelque 170 000 hommes à la même période — contre environ 100 000 aujourd'hui —, ainsi que deux divisions multinationales respectivement composées de quelque 12 000 hommes, a ajouté le général Pace en soulignant que les autorités précises seront le tout, aujourd'hui.

À Najaf, au sud de Bagdad, entretiens, le gouverneur, Haïdar Mehdi Matar al-Mayyali, a annoncé hier avoir décrété une grève générale illimitée pour protester contre l'insécurité et réclamer le transfert des organes de sécurité aux Irakiens, après l'assassinat d'un juge.

Le gouverneur a fait cette annonce devant des journalistes après une réunion avec Robert Ford, représentant de l'administrateur civil américain en Irak, Paul Bremer, et un officier des forces multinationales qui contrôlent la région.

Mouhan Jabr Al-Chouwaïl, juge d'instruction irakien chargé d'enquêter sur les anciens responsables du régime de Saddam Hussein dans la région de Najaf a été enlevé puis assassiné par ses ravisseurs, lundi dans cette ville.

Des victoires républicaines à un an de la présidentielle

■ NEW YORK (AP et AFP) — À un an de l'élection présidentielle aux États-Unis, les républicains se rassurent. Le parti de George W. Bush, qui a de moins en moins la cote par suite de sa guerre en Irak, a ravi aux démocrates deux postes de gouverneur, dans le Kentucky et le Mississippi, lors d'une série de scrutins locaux organisés mardi à travers le pays.

Le président Bush avait pris une part active lors de la campagne pour ces deux postes, se rendant même sur place pour soutenir les candidats républicains dans ces deux États. Il ne manquera donc pas de tirer parti de cette double victoire.

Le résultat est particulièrement notable dans le Kentucky puisque c'est la première fois depuis 32 ans que le poste de gouverneur échappe aux démocrates. Le républicain Ernie Fletcher, représentant depuis 12 ans de cet État du sud-est des États-Unis, a battu le démocrate Ben Chandler, ministre local de la Justice, avec une avance de 10 points (55% - 45%).

Dans le Mississippi, c'est un républicain venu de Washington, Haley Barbour, qui l'a remporté en délogeant le gouverneur démocrate sortant, Ronnie Musgrove, avec une avance de huit points (53% - 45%).

Dans ces deux États, les candidats démocrates ont tenté en vain d'éloigner les électeurs de leurs rivaux républicains en les associant à l'administration Bush ou à la capitale fédérale.

Des élections municipales avaient également lieu dans plusieurs dizaines de villes dont San Francisco (ballottage) et Philadelphie où la soirée

électorale n'a pas été uniquement porteuse de mauvaises nouvelles pour les démocrates. Le maire démocrate sortant, John Street, a facilement conservé son fauteuil de Philadelphie face à l'homme d'affaires républicain Sam Katz (59% - 41%).

Dans le New Jersey, les démocrates ont pris le contrôle de la « Législature » (le Parlement local) en remportant la majorité au Sénat local. Dans le Mississippi, ils ont conservé la majorité à la Chambre locale, mais le dépouillement n'était pas encore achevé pour le Sénat, dont la majorité sortante revenait aussi au Parti démocrate.

En Virginie en revanche, les républicains sont restés majoritaires dans les deux assemblées locales.

Après la soirée électorale de mardi, les républicains détiennent désormais 29 des 50 postes de gouverneurs dans le pays. L'an dernier, le Grand Old Party (GOP, républicain) s'était déjà emparé de l'Alabama, de la Caroline du Sud et de la Géorgie et, le mois dernier, de la Californie avec la victoire d'Arnold Schwarzenegger.

Un autre poste de gouverneur, celui de la Louisiane, actuellement détenu par les républicains, sera en jeu le 15 novembre.

L'affaire Ioukos inquiète les États-Unis

WASHINGTON (d'après AFP) — L'affaire Ioukos renforce les craintes aux États-Unis de voir la Russie du président Vladimir Poutine, avec qui son homologue américain George W. Bush se prévaut d'avoir une bonne relation personnelle, s'écarter de la voie de l'État de droit et de l'économie de marché.

Washington reste toutefois prudent sur les conséquences que cela pourrait avoir sur les relations avec Moscou, un partenaire important dans de nombreux dossiers difficiles, qu'il s'agisse du désarmement, de l'Irak, de l'Iran ou de la Corée du Nord.

Le département d'État s'est refusé publiquement à voir un signe d'apaisement particulier dans la nomination d'un Américain, Simon Kukes, à la tête du groupe, se bornant à souligner que cela relevait d'une décision interne d'entreprise.

L'administration américaine accorde également peu de crédit aux arguments du Kremlin assurant que la tourmente autour du géant pétrolier russe n'a pas de caractère « clair-ment » politique.

GÉNÉRAUX ARRÊTÉS

À Washington, des sources militaires ont affirmé que l'armée américaine a capturé deux anciens généraux irakiens, qu'elles n'ont pas identifiés, soupçonnés de commander et de financer des attaques contre les forces de la coalition autour de la ville rebelle de Falloujah, à l'ouest de Bagdad.

Par ailleurs, les forces américaines ont découvert une importante cache d'armes lors d'un raid contre des bases présumées de responsables d'attaques contre les forces de la coalition au nord de Bagdad, selon la coalition.

Enfin, une roquette Katioucha a été tirée contre le siège à Kirkouk de l'organisation culturelle kurde Al-Chafak, proche du Parti démocratique du Kurdistan (PDK).

Pour éviter la peine capitale, il avoue ses 48 meurtres

SEATTLE (AP et AFP) — L'un des pires criminels des annales judiciaires aux États-Unis, Gary Ridgway, un homme de 54 ans surnommé « le tueur de Green River », a avoué hier les meurtres de 48 femmes pendant les années 80.

Cet ancien peintre en carrosserie a expliqué au tribunal de Seattle qu'il avait voulu « tuer autant que possible de femmes (qu'il pensait être des prostituées) ».

Jamais aux États-Unis un meurtrier en série n'avait reconnu un tel nombre d'homicides. « J'ai tué tant de femmes qu'il m'est difficile de tenir le compte », a-t-il ajouté dans une confession lue à la cour, alors que des proches des vic-

times pleuraient en silence. « Je choisisais des prostituées parce que je pensais que je pouvais en tuer autant que je voulais sans me faire prendre », a précisé l'accusé. J'ai choisi des prostituées pour victimes parce que je n'ai pas le plaisir de payer pour des rapports sexuels », a-t-il précisé.

Ridgway a conclu, le 13 juin, un accord par lequel il acceptait d'avouer ses crimes en échange de la garantie d'échapper à la peine de mort. Il sera condamné à la prison à perpétuité sans possibilité de libération anticipée, même sur parole. Depuis, il a aidé les enquêteurs à retrouver les restes de certaines victimes.

Les premières victimes — des fugueuses et des prostituées pour la plupart — avaient été tuées et retrouvées dans la Green River, en 1982. D'autres cadavres devaient être découverts dans des fossés, près d'aéroports et d'autoroutes. Après une brutale interruption en 1984, deux meurtres que Ridgway a reconnus s'étaient de nouveau produits en 1990 et 1998.

L'homme, qui habitait en banlieue de Seattle, dans l'ouest des États-Unis, a été arrêté à la retraite en 2001 grâce à des analyses d'ADN (empreinte génétique) prélevées sur le meurtrier en 1987 et comparées à celles des premières victimes.

Les analyses d'ADN n'étaient pas disponibles au moment des meurtres. Il avait ensuite été inculpé de sept meurtres, qu'il avait niés.

En général, le tueur avait des rapports sexuels avec ces femmes avant de les étrangler. Il était soupçonné depuis 1984.

Gary Ridgway, un monsieur Tout-le-monde moustachu, à lunettes et au crâne dégarni, est resté totalement impassible durant l'audience.

Le tueur en série ayant commis le plus de meurtres identifié à ce jour est Henry Lee Lucas, mort en 2001 en prison, qui aurait tué jusqu'à 200 personnes bien qu'il ait confessé de nombreux crimes qu'il n'a pas commis.



Gary Ridgway devant le juge, hier

Ridgway a-t-il assassiné des prostituées à Vancouver?

VANCOUVER (AFP) — Le tueur en série américain Gary Ridgway est un « suspect » dans la disparition de 61 femmes, pour la plupart des prostituées, à Vancouver sur une période de plus de 20 ans, a annoncé la police canadienne.

Un éleveur de porcs de la région de Vancouver, Robert Pickton, arrêté il y a près de deux ans, a été depuis inculpé pour le meurtre de 15 de ces femmes qui avaient disparu sans laisser de trace d'un quartier « chaud » du centre de la ville, entre 1978 et 2001.

Les enquêteurs canadiens n'écartent cependant pas que Gary Ridgway, 54 ans, qui a commis ses crimes dans la région de Seattle en 1982 et 1984, ait aussi joué un rôle dans la disparition de certaines des femmes de Vancouver, dont les cas sont traités comme des homicides.

Dans les années où il a commis ses crimes, Ridgway se rendait fréquemment à Vancouver, à 200 km au nord de Seattle, a affirmé à la presse un porte-parole de l'unité spéciale de la police canadienne chargée de l'enquête. Des discussions sont prévues avec les enquêteurs de l'État de Washington.

La police canadienne a mis fin hier à 21 mois de fouille minutieuse dans la ferme de Robert Pickton, 53 ans, soupçonné d'être le plus grand tueur en série de l'histoire au Canada et dont le procès doit s'ouvrir l'an prochain à Vancouver.

EnviAble

Confortable, pratique et abordable, choisissez VIA Rail dès aujourd'hui.

QUÉBEC

Montréal	85,12 \$
Ottawa	124,23 \$
Toronto	211,65 \$

Tarifs allers-retours avec taxes**

N'attendez plus! Réservez vos sièges dès aujourd'hui à www.viarail.ca

Une autre offre alléchante!

Les Maritimes à 50% de rabais — téléphonez-nous pour plus d'information.

Pour de plus amples renseignements, contactez votre agent de voyages ou appelez VIA Rail Canada au 1 888 VIA-RAIL (1 888 842-7245) ☎ ATIS 1 800 268-9503 (malentendants).

* Les réservations par Internet doivent être faites avant le 1^{er} décembre 2003 et le voyage doit être effectué entre le 1^{er} novembre 2003 et le 5 janvier 2004. Le rabais de 5% est applicable au prix avant taxes et pour les voyages dans le corridor Québec-Windsor seulement.

** Tarifs allers-retours en classe Confort (économique). Conditionnels à un achat 10 jours à l'avance. Nombre limité de places. Les tarifs et les conditions peuvent changer sans préavis. D'autres conditions s'appliquent, ainsi que des frais en cas d'échange ou d'annulation.

*** Marque de commerce propriété de VIA Rail Canada inc.

Réservez en ligne et obtenez un rabais additionnel de 5%



COUETTE ET CAFÉ SUPER SPÉCIAL



Contemporain

18, rue de Courcellette, Québec



Table et 4 chaises : 1 049\$ ou 30\$/mois



Table et 4 chaises : 1 895\$ ou 55\$/mois



Table et 4 chaises : 1 295\$ ou 43\$/mois



Table et 4 chaises + 2 fauteuils : 2 295\$ ou 77\$/mois



Lit - grand format : 1 095\$ ou 31\$/mois



Lit - grand format : 1 295\$ ou 37\$/mois



Lit - grand format : 695\$ ou 23\$/mois



Lit - grand format : 1 395\$ ou 46\$/mois



Lit - grand format : 2 395\$ ou 69\$/mois

CONTEMPORAIN
18, rue Courcellette
Québec

ROCHE-BOBOIS
9, rue Courcellette
Québec

LA GALERIE DU MEUBLE

DÉCORATION INTÉRIEURE

681-0171 • 1 800 463-2277 • lagaleriedumeuble.com

CLASSIQUE
1215, boul. Charest O.
Québec

LA-Z-BOY
Classique
1221, boul. Charest O.
Contemporain
10, rue Courcellette
Québec



Lit - grand format : 1 795\$ ou 60\$/mois

ÉDITORIAL

Président et Éditeur ALAIN DUBUC
 Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR
 Directeur de l'édition JEAN-MARC SALVET
 Directeur de l'information FRANÇOIS BOURQUE

Une surdose

Les relations s'annoncent tendues entre l'industrie pharmaceutique, les gouvernements et les consommateurs. Nous sommes rendus au stade où les règles du jeu doivent être revues. Les consommateurs et les administrations publiques qui subissent une augmentation constante du coût des médicaments n'acceptent plus que l'industrie les fixe seule. Ils ne veulent plus faire les frais de leurs profits mirobolants.

Les États-Unis nous en fournissent une belle illustration. Confrontés à une facture de médicaments qu'ils considèrent trop salée, beaucoup d'Américains se tournent vers le Canada pour regarnir leur pharmacie et celle de leurs employés. Les médicaments coûtent ici entre 30 et 40% de moins qu'aux États-Unis. Cela vaut donc la peine pour eux de nolisier des autocars ou de naviguer dans Internet pour commander des pilules.



Brigitte Breton

BBreton@lesoleil.com

Ce qui irrite de plus en plus les compagnies pharmaceutiques, qui craignent de voir fondre leurs profits. Par protection, elles n'hésitent donc pas à rationner le Canada et à souhaiter que s'impose ici la façon de faire américaine. Ce qui n'est pas souhaitable.

Le Canada a choisi, en 1987, de contrôler le prix des médicaments. Notre voisin, royaume de la libre entreprise, a préféré

laisser l'industrie déterminer seule les prix qui sont parmi les plus élevés au monde. Pour que les règles du marché s'exercent largement, les États-Unis permettent même aux compagnies de faire la publicité de leurs médicaments, ce qui a provoqué une autre pression sur les prix.

L'industrie pharmaceutique soutient toujours que ses dépenses en recherche et en développement expliquent le prix élevé de ses produits. Un argument qui perd de plus en plus de poids. Certes, seulement une molécule sur 10 aboutit à la pharmacie. Mais, il est aussi vrai que l'industrie consacre beaucoup d'argent, souvent même plus, à son administration, à sa mise en marché et à sa publicité qu'elle n'en investit dans la recherche et le développement.

Les pratiques des géants sont aussi contestées. Les individus et les organisations acceptent de moins en moins qu'une compagnie profite d'un changement mineur à un produit pour allonger de quelques années la durée d'un brevet ou pour en majorer encore le prix. Les gens n'acceptent plus d'être muets devant l'industrie qui lui promet santé et longue vie. La pression est si forte sur les régimes privés et publics d'assurance-médicaments, de même que sur le portefeuille des malades, qu'on a de plus en plus le réflexe de se demander si le nouveau produit est vraiment supérieur au précédent et si son prix est justifié. On ne considère plus automatiquement comme vérité ce qu'avancent les géants pharmaceutiques.

Ces derniers disposent cependant de moyens énormes pour défendre leurs intérêts. Ils seront d'autant plus actifs que certains d'entre eux traversent une période moins florissante du fait que leurs laboratoires tardent à sortir un nouveau produit-vedette. La pression pour influencer les politiques publiques sera donc très forte.

Ainsi, des élus américains se font déjà la voix de l'industrie pour inciter le Canada à abandonner le contrôle des prix. Même s'il ne représente qu'une petite part du marché mondial, Ottawa ne doit pas les écouter. Il doit maintenir le contrôle des prix sur son territoire. Ottawa doit cependant intervenir afin que toutes les provinces et les ordres professionnels de pharmaciens empêchent la vente de médicaments vers les États-Unis, comme le font déjà le Québec et l'Ontario. C'est la seule façon de s'assurer que les Canadiens n'assumeront pas une hausse de 40% comme aux États-Unis et qu'ils ne seront pas privés de médicaments à cause de représailles. Ottawa et les provinces doivent exercer de façon maximale la petite marge de manœuvre dont ils disposent.



CARREFOUR DES LECTEURS



Le Festival des musiques sacrées de Québec, à l'église Saint-Roch

Musiques sacrées

Un événement d'importance vient de prendre fin à Québec, soit la septième présentation du Festival des musiques sacrées de Québec, à l'église Saint-Roch. Ce furent des moments d'intenses émotions esthétiques et spirituelles pour les mélomanes qui, comme moi, ont pu suivre les activités de ce Festival, unique, tant par la qualité des artistes qui s'y sont produits que par celle du programme fort intéressant et varié; il y en avait pour tous les goûts. Quel privilège, quel enrichissement de voyager ainsi à travers le temps et l'espace pour découvrir les trésors inestimables, souvent inconnus, des traditions d'ici et d'ailleurs, de prendre contact avec les musiques propres aux cultures représentées par des ambassadeurs de haut calibre. Je n'ai qu'un seul regret: le silence étonnant des médias tant parlés qu'écrits; où donc étaient-ils passés? C'est une chose d'annoncer un événement, autre chose d'en faire le suivi. Si le Festival a pu rejoindre un public plus nombreux cette année que par le passé, cela aurait dû se refléter par une couverture médiatique plus marquée. Des gens ont cru que «la beauté peut sauver le monde» comme l'affirmait le directeur général de l'événement, et, justement, le monde a bien

besoin de cette beauté salvatrice. Avec grand déploiement, on fait état de ce qui va mal, de ce qui est odieux, de tous les scandales possibles et impossibles: pourquoi ne s'emploierait-on pas à promouvoir le beau, le noble et le grand?

Marie Dandurand
 Québec

Les millions\$ de Québec Cartier

S'il est opportun de sauver des emplois, il est tout à fait scandaleux d'engraisser quelques riches actionnaires en cédant au chantage de la menace de fermeture. Une loi contre ces «fermetures» factices serait tout aussi efficace pour contrer ce fléau. Si le gouvernement est vraiment souverain, i.e. non soumis aux transnationales comme les négociations sur la ZLEA l'ont démontré, il y a des moyens législatifs comme la nationalisation qui permettrait de faire revenir le balancier en faveur des travailleurs, contre l'appétit vorace des grands monopoles. À l'expérience, il est de plus en plus clair que le monde capitaliste ne tourne pas rond et que «c'est toujours le travailleur qui écope» (dixit un ouvrier de Québec Cartier). On aurait bien besoin d'autre

chose que d'une «réingénierie» de l'État qui ne servira qu'à camoufler les pires abus en faveur des grands prédateurs de la planète.

Le plat que le PQ a préparé est servi par les libéraux, et l'ADQ s'empêche de réagir de peur d'être exclu définitivement du pouvoir par ceux qui tirent vraiment les ficelles pour les grands monopoles. Paranoïaque, comme réaction? Je la trouve plutôt réaliste, compte tenu de l'évolution de l'élite québécoise dans le virage à droite qui s'installe en permanence dans la gestion de l'État que l'on prétend destiné à l'«indépendance», alors qu'il est encore au service des grands de ce monde.

Guy Roy
 Lévis

Qu'en pensez-vous?



Jean Chrétien

Paul Martin prendra bientôt les rênes du gouvernement canadien. Que retiendrez-vous des 40 ans de vie politique de Jean Chrétien et de ses 10 années à la tête du pays? Vos lettres sur le sujet seront publiées dans les prochains jours. Pour nous faire parvenir votre opinion ou tout commentaire sur un autre sujet d'actualité, écrivez-nous à opinion@lesoleil.com.

FAITES-NOUS PART DE VOTRE OPINION en nous écrivant à l'adresse suivante:
 Carrefour des lecteurs,
 Journal LE SOLEIL,
 925, chemin Saint-Louis, c.p. 1547,
 Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6
 Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit de réviser et d'abréger ces lettres au besoin.

COMMENTAIRE

LES MINISTRES CHOYÉS

Légèreté ou trafic d'influence?

M^r Jean-C. Hébert

L'auteur est avocat et criminaliste

Censeur de l'ordre public, le législateur canadien a décrété des règles contraignantes d'éthique afin de protéger l'intégrité de l'administration publique. Pour les fins du Code criminel, les ministres sont des fonctionnaires. Or, le fonctionnaire, comme la femme de César, doit être au-dessus de tout soupçon! Voilà pourquoi la justice pénale réprime l'abus de confiance d'un fonctionnaire et le trafic d'influence.

La norme de conduite d'un «fonctionnaire» comporte une géométrie variable. Le degré de loyauté exigé varie selon la nature et l'importance du poste occupé. Entre la fonction de ministre et le poste de préposé administratif, une gamme infinie de responsabilités permet d'évaluer le lien de confiance assumé par le fonctionnaire.

La conduite vénale, la malversation, le conflit d'intérêts, la corruption et le bénéfice indu restent toujours prohibés et sanctionnés. Tous ces comportements détestables ont pour commun dénominateur la recherche d'un intérêt personnel, c'est-à-dire l'utilisation d'une situation de pouvoir par un fonctionnaire (au sens large) en vue de promouvoir des buts privés ou obtenir un bénéfice quelconque.

La loi interdit l'achat de privilèges relatifs aux affaires gouvernementales. Ce faisant, le législateur cherche à préserver l'intégrité des titulaires de postes publics. Il va de soi que le droit de se lier par contrat avec le gouvernement ne peut s'obtenir par des paiements clandestins, pas plus que l'accès à des fonctionnaires de l'État. Une flopée de comportements abusifs entrent ainsi dans le collimateur de la justice répressive.

Sous l'angle du Code criminel, le trafic d'influence comprend toute situa-

tion où l'influence exercée par quelqu'un peut affecter une décision gouvernementale. Les personnes ayant ou prétendant avoir de l'influence auprès du gouvernement, d'un ministre ou d'un fonctionnaire sont spécifiquement visées. Si l'influence d'une personne consiste simplement à faciliter une rencontre avec un fonctionnaire, il s'agit là d'un lien superficiel avec le gouvernement. Outre l'exigence d'un lien étroit, l'intermédiaire entre le fonctionnaire et la personne transigeant avec le gouvernement doit agir dans l'expectative d'un bénéfice quelconque.

Peu importe le vocabulaire utilisé, le législateur interdit aux fonctionnaires de rendre des services privilégiés, c'est-à-dire des prestations avantageant une personne qui n'en aurait point bénéficié sans l'intervention d'un serviteur de l'État. Ce dernier engage sa responsabilité pénale en acceptant une commission, un avantage ou un bénéfice de quelque nature que ce soit. Les expressions qui précèdent incluent toute chose de valeur qui, se-

lon les circonstances, profite au représentant du gouvernement. De façon plus précise, les mots «commission» et «récompense» impliquent l'idée de rémunération pour services rendus.

En général, le trafic d'influence comporte l'octroi d'un bénéfice en considération d'une collaboration, d'une aide ou d'un appui quelconque. Cependant, la simple acceptation d'un avantage par un fonctionnaire — conféré par une personne ayant des relations d'affaires avec le gouvernement — constitue une infraction, à moins que l'autorité compétente n'ait expressément consenti à la chose. Ce consentement doit forcément être transparent et visible, surtout dans le cas d'un ministre.

En somme, lorsque l'auteur d'une gratification cherche à obtenir d'un fonctionnaire une intervention favorable, il y a attribution d'un bénéfice illégal. Puisque le législateur se préoccupe de l'intégrité des commis de l'État, l'accent porte sur la valeur pour le fonctionnaire de l'avantage reçu, par opposition au coût réel supporté par le

donateur. Cela dit, la loi ne prohibe aucunement les démonstrations de civilité, non plus que les échanges de cadeaux. Une réserve s'impose: la véritable considération du geste ne doit pas être occultée par l'apparence de gratuité. La question fondamentale porte sur l'existence d'un lien de causalité entre l'avantage ou le bénéfice reçu par le fonctionnaire et la recherche de sa collaboration, son aide ou son influence.

En résumé, il est criminel pour un fonctionnaire (et un ministre) d'accepter, pour lui-même ou pour autrui, un bénéfice en échange d'un quelconque exercice d'influence relativement à un dossier d'affaires avec le gouvernement. Il est tout aussi criminel pour quiconque d'offrir un avantage au représentant de l'État pour obtenir sa collaboration, peu importe qu'il soit en mesure d'apporter une aide concrète ou efficace. En cette matière, l'ignorance volontaire équivaut à la connaissance coupable et l'excès de naïveté peut correspondre à de l'ignorance consciente.



M^r Jean-C. Hébert

OPINIONS

CHRONIQUE POLITIQUE

La ville que Chrétien a préférée à Shawinigan

Jean Chrétien s'est-il fait assimiler par sa capitale? Lui qui ne parlait pas l'anglais en passant sous la tour de la Paix, le 8 avril 1963, mais qui pense aujourd'hui en anglais plus souvent qu'en français, se fonda dans le décor d'une ville, Ottawa, qui refuse d'assumer son rôle de capitale nationale — tout en tirant les profits

Quand un Québécois de la Mauricie, devenu premier ministre du Canada, en est rendu, comme cette semaine aux Communes, à parler du «GDP du Canada» — plutôt que du «PIB» — on comprend la force d'assimilation de la seule langue officielle qui compte dans ce pays. Après avoir rejeté pendant 40 ans la «boîte québécoise», Jean Chrétien est en train de perdre sa propre langue... Et contrairement à Pierre Trudeau ou à Brian Mulroney, il refuse de «rentrer chez lui», au Québec. «Pity!» comme diraient ses concitoyens d'adoption. Il aurait pu se retirer au Nouveau-Brunswick, près des Irving ou des Acaadiens, selon ses convictions ou ses besoins d'argent. Ou à Saint-Albert, en Alberta, où il dit avoir assez de cousins maternels pour faire élire un député libéral. Voire à Montréal, où il aime fréquenter ses petits-enfants et faire des affaires comme en 1987.

Mais quelle idée lui a pris de se retirer à Ottawa? Ne s'agit-il pas de la ville la plus hypocrite du pays quand, capitale

pourtant, elle refuse de montrer l'exemple du respect d'une des valeurs les plus fondamentales du Canada? C'est presque une insulte aux Franco-Ontariens, autant qu'aux Québécois de la Mauricie!

Un sondage intéressant, réalisé par Ekos pour le compte du quotidien *Le Droit* et de Radio-Canada, montre en effet à quel point cette capitale, avec ses élites francophones et anglophones bilingues, avec ses diplomates de la Francophonie, avec sa population francophone et tous ses élus canadiens-français qui représentent plus du quart du Parlement, ne se sent point canadienne. Deux ans après que le conseil municipal eut créé un comité consultatif sur les services en français, un an après que le gouvernement fédéral lui eut versé 2,5 millions \$ pour améliorer ses services en français, et au moment où des commerçants commencent à reconnaître qu'il est «rentable» d'investir dans le domaine linguistique, sa population est toujours aussi réfractaire au bilinguisme officiel comme il se devrait pourtant de la capitale d'un pays bilingue.

Selon Ekos en effet, 87 % des francophones d'Ottawa souhaitent que leur ville devienne bilingue — le contraire est étonnant! —, mais seulement 38 % des anglophones sont prêts à faire preuve d'autant de générosité pour leur minorité. Le comble de l'hypocrisie, c'est qu'ils souhaitent, à une majorité écrasante de 74 %, que la ville voisine de



Michel Vastel

MVastel@lesoleil.com

Gatineau, elle, devienne officiellement bilingue! Pendant qu'ils y sont, pourquoi ne proposent-ils pas l'annexion?

Le maire de la ville, Bob Chiarelli, qui se dirige vers une réélection facile, refuse lâchement de se commettre sur la question. Pire encore, le ministre responsable des langues officielles dans le gouvernement du Canada, Stéphane Dion, n'a pas osé aborder cette question dans son «plan d'action» auquel il consacra 751 millions \$ pour les cinq prochaines années.

Ottawa n'est donc pas la vitrine du Canada. Au lieu de montrer l'exemple, cette capitale projetée, tel un miroir déformant, une image distordue de ce que prétend être le pays de Pierre Trudeau. Il suffit de parcourir le dernier rapport annuel de la Commissaire aux langues officielles, Dyane Adam, Franco-Ontarienne elle-même, pour comprendre ce qu'est Ottawa...

Par exemple, de toutes les régions du pays où des plaintes «recevables» ont été déposées pour non-observance de la Loi sur les langues officielles, c'est la région de la capitale nationale qui détient le championnat de la délinquance: 293 plaintes sur 1021 — et le Québec qui a été l'objet du plus faible nombre de plaintes, 111... Quelle belle giflette administrée à tous ces pontifes, politiciens fédéraux et commentateurs d'Ottawa, qui donnent volontiers des leçons de morale et de respect des droits des minorités aux méchants Québécois!

On ne sera pas surpris d'apprendre, toujours à la lecture du Rapport, que dans la région de la capitale dite «nationale», 255 plaintes viennent des francophones et seulement 38 des anglophones. Pour les plaintes concernant la langue de travail dans l'administration fédérale, 63 viennent de francophones, et cinq d'anglophones. On ne doit pas se sentir trop dépaycé à Ottawa quand on est anglophone. Est-ce pour cela que Jean Chrétien tient tant à y rester?

Une fois de plus, Dyane Adam recommande à Stéphane Dion — ou à son successeur! — de «prendre toutes les mesures à sa disposition pour que la capitale de notre pays soit déclarée officiellement bilingue...» Justement, toutes les conditions sont réunies pour que cela arrive maintenant: Le maire de la ville, tel un Ponce Pilate, ne s'y oppose pas vraiment, souhaitant seulement que les autres ordres de gouvernement

le lui imposent pour mieux s'en laver les mains;

Le nouveau premier ministre de l'Ontario, Dalton McGuinty, qui devrait légiférer sur la question, est un bon libéral, résidant d'Ottawa et raisonnablement bilingue lui-même; le nouveau premier ministre du Canada, Paul Martin, a personnellement vécu les ravages de l'assimilation sur la minorité française de Windsor. Et le nouveau citoyen d'honneur de la ville s'appelle Jean Chrétien.

Si, dans un an, «Bytown» refuse toujours d'être déclarée officiellement bilingue, Ottawa ne méritera plus son titre de capitale. Ou le Canada ne méritera plus de siéger au Sommet de la Francophonie. Il ne restera plus à Jean Chrétien qu'à vendre son appartement, avec un profit substantiel, n'en doutons pas. Ou à admettre que, Canadien français par adoption, il en accepte toutes les conditions, y compris celle d'être considéré comme un citoyen de seconde classe.

«I am a french pea soup and I am proud of it», répétait-il dans ses discours. J'ai hâte de connaître la réaction de ses voisins lorsqu'ils renifleront, dans leur condo à un million \$, l'odeur de la soupe aux pois...

OUPS!

Quand j'ai parlé de la dette de l'alle québécoise du Parti libéral du Canada hier, il s'agissait bien de 2,5 millions \$, et non de «milliards»! Tout de même...

LES DIFFICULTÉS SCOLAIRES DES GARÇONS

Débat sur l'école ou charge contre le féminisme?

Michèle Asselin et Gisèle Bourret

Respectivement présidente et formatrice de la Fédération des femmes du Québec (FFQ)*

Des expériences comme le «gars show», organisé récemment par une école secondaire de Magog, ravivent le débat sur le décrochage scolaire des garçons et la non-mixité des classes ou des écoles comme éventuel remède à ce problème. Chaque fois qu'il resurgit, ce débat donne lieu à la même levée de boucliers contre le féminisme et les féministes. Nous assistons alors à un amalgame d'affirmations qui se présentent comme des causes au décrochage scolaire des garçons: il y a trop de profs féminins, l'école véhicule des valeurs féminines, le féminisme a détruit l'estime de soi des garçons et des hommes, etc. Plutôt que de stimuler une recherche de solutions judicieuses pour contrer le problème réel du décrochage, ce discours nous éloigne du cœur de la question.

LA RÉUSSITE SCOLAIRE

La majorité des filles et des garçons qui fréquentent l'école y réussissent. La compétition actuelle entre les écoles, entretenue notamment par la publication annuelle du palmarès de classement des établissements, exerce une réelle pression sur le milieu scolaire. Dans ce contexte, l'obligation de résultats devient impérative et doit être remplie à court terme. Elle ne permet pas de se questionner bien longtemps sur les moyens à mettre en œuvre pour favoriser la véritable réussite de toutes et de tous, sur ce qu'implique la réussite scolaire en dehors de l'acquisition d'un diplôme, ni, non plus, sur le rôle que l'école devrait jouer dans la société. Est-il nécessaire de rappeler que la réussite scolaire n'est pas seulement quantitative. Il est important de garder cela à l'esprit lorsque nous parlons de décrochage scolaire.

Le phénomène du décrochage scolaire des garçons est loin d'être nouveau. Cependant, un coup d'œil sur les statistiques nous permet de voir que les garçons décrochent en moins grande proportion aujourd'hui qu'il y a 10 ans. Par exemple, en 2001, en formation générale, ils étaient 69 % à accéder à la cinquième secondaire comparativement à 54 %, en 1982. Les chiffres du ministère de l'Éducation nous montrent aussi que le décrochage, pour les garçons et les filles, commence au cours de la troisième secondaire.

Si on regarde le taux de décrochage au secondaire selon des variables d'âge et de sexe, on peut s'apercevoir que l'écart entre filles et garçons varie: il atteint un sommet à 19 ans avec 10 % d'écart comparativement à 5 % à

17 ans. On constate, de façon générale, que les jeunes femmes ont mieux réussi que les garçons à corriger leur situation par rapport au décrochage. (Notons d'ailleurs ici que plus le niveau d'études augmente, chez les femmes, plus se rétrécit l'écart qui existe avec le salaire des hommes.)

Tout en nous donnant un portrait général, ces données ne nous permettent pas, évidemment, de rendre compte de toute la réalité: par exemple, les statistiques de bon nombre d'écoles ou de commissions scolaires ne montrent pas d'écarts sensibles entre les résultats moyens des garçons et ceux des filles. Ces données ne nous renseignent pas, non plus, sur les causes diversifiées du décrochage chez les filles et chez les garçons.

L'école est un lieu où garçons et filles doivent apprendre à travailler ensemble

Cependant, plutôt que de s'attarder à poursuivre l'analyse afin de trouver des moyens d'action adéquats, le discours entendu actuellement se replie, trop souvent, sur des arguments qui ne tiennent pas la route. En voici deux.

1) «Il y a trop de femmes dans l'enseignement!»

Mettons les choses au clair. S'il est vrai que les femmes sont nettement prédominantes dans l'enseignement primaire, cela est beaucoup moins vrai au secondaire où elles ne représentent qu'environ 54 % du corps enseignant et où elles sont en minorité à la direction des écoles. Chacun sait également que les femmes sont minoritaires au sein du corps professoral collégial et universitaire, niveaux où le décrochage continue de se manifester. Éléments importants: la prédominance des femmes au primaire n'est pas une réalité nouvelle; alors comment se fait-il qu'on lui accorde, depuis quelques années, autant d'importance? On peut se demander, également, pourquoi les jeunes hommes ne s'orientent pas en plus grand nombre vers l'enseignement primaire? Serait-ce parce que ce travail ne les intéresse pas à cause, notamment, du manque de valorisation qui lui est accordé, du salaire octroyé et de l'aura de «maternage» qui continue d'entourer cette profession?

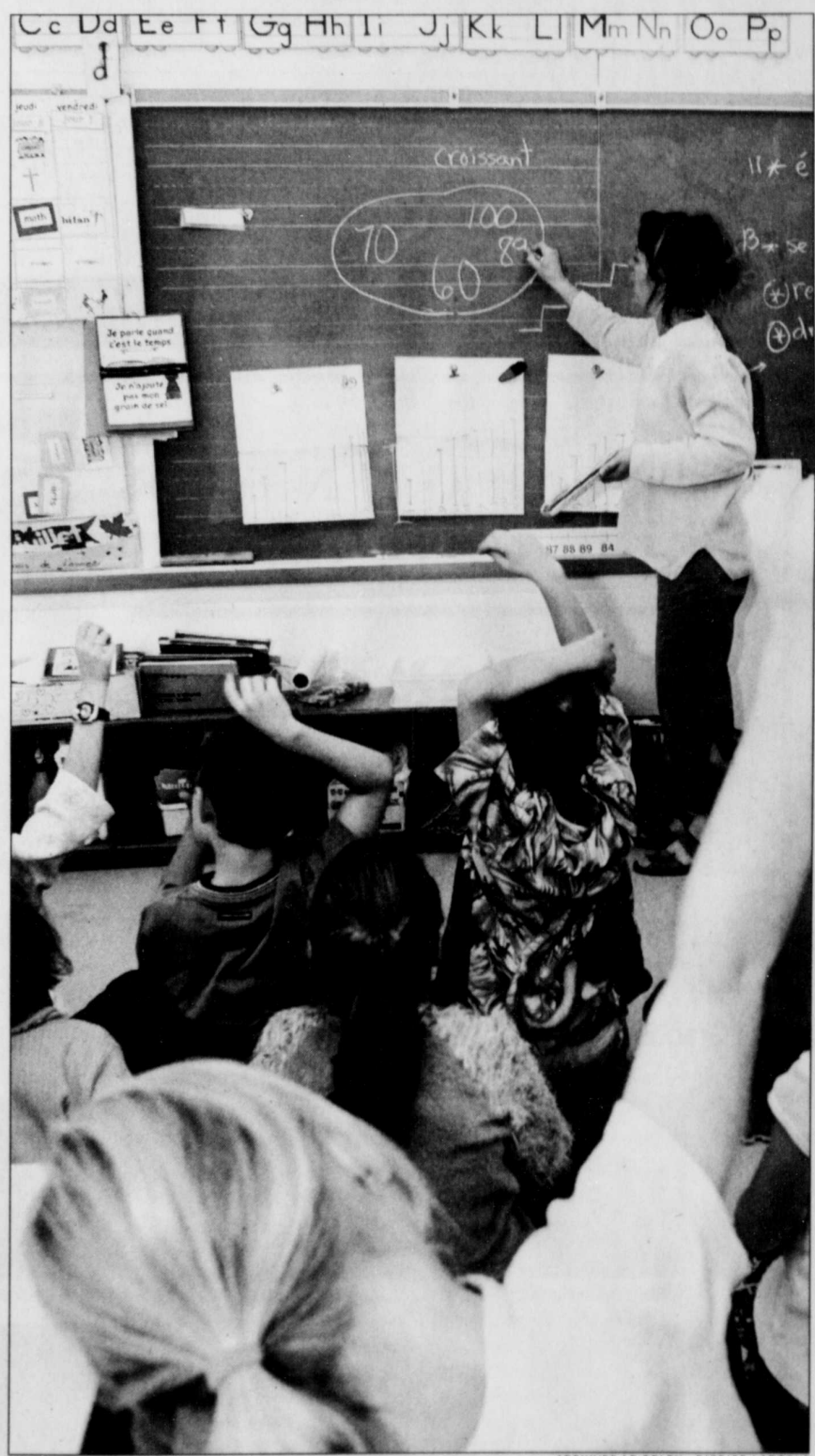
Des études réalisées ici et dans plusieurs pays montrent qu'il n'y a pas de liens entre le sexe du personnel enseignant et la réussite scolaire, à la fois des filles et des garçons. (Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles, rapport du Conseil supérieur de l'éducation,

1999, et *La non-mixité à l'école: quels enjeux*, Pierrette Bouchard et Jean-Claude St-Amant, Options, CSQ, automne 2003). Ce qui compte avant tout, c'est la qualité de la relation entre le professeur et l'élève. Pourquoi donc subsiste-t-il encore cette interprétation ou plutôt ce préjugé visant à attribuer l'échec scolaire des garçons à la prédominance des femmes dans l'enseignement et aux valeurs soi-disant féminines que véhicule l'école? Sur quels faits et analyses reposent ces affirmations? Selon nous, ce discours ne fait qu'engendrer peur et confusion par rapport aux acquis du féminisme et à la place qu'occupent les femmes dans la société.

Par ailleurs, des recherches conduites par l'équipe du Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (Université Laval) ont montré que les filles et les garçons qui ont le plus de difficulté à l'école sont les jeunes qui sont les plus attachés aux stéréotypes sexuels traditionnels et qui proviennent d'un milieu socio-économique défavorisé. Une fois de plus, pourquoi ne pas s'attarder à ces faits dans notre recherche de solutions? Il nous faut questionner l'État et l'école sur les ressources qu'ils mettent à la disposition des jeunes issus de milieux défavorisés et examiner les moyens retenus pour les aider à persévérer. Plus largement, si nous nous plaçons dans une perspective de prévention, il faut aussi se demander si les ressources professionnelles et de soutien dont dispose le milieu scolaire sont réellement suffisantes.

2) «On devrait séparer les gars des filles!»

La non-mixité des classes ou des écoles comme solution éventuelle au décrochage scolaire repose sur une analyse à courte vue. En effet, dans l'article mentionné plus haut, Bouchard et Saint-Amant examinent cette question à partir de différents études ou interventions. Il en ressort, entre autres, que la non-mixité pourrait être plus avantageuse pour les filles, étant donné que ces dernières n'auraient plus à supporter les comportements «dérangeants» de certains garçons, de même que le harcèlement sexuel. Mais surtout, il est démontré que les écoles qui ont obtenu les plus grandes améliorations quant au rendement scolaire des garçons sont celles qui ont axé leurs interventions vers les garçons et les filles ayant des besoins particuliers. Pour notre part, nous croyons que l'école représente un lieu où garçons et filles doivent apprendre à vivre ensemble dans le respect et l'égalité et nous savons que plusieurs éducatrices et éducateurs mettent en œuvre divers moyens



Des études réalisées ici et dans plusieurs autres pays montrent qu'il n'y a pas de liens entre le sexe du personnel enseignant et la réussite scolaire, à la fois des filles et des garçons.

pour favoriser ce vivre-ensemble, pour développer la coopération, la solidarité, l'ouverture à la diversité.

AU-DELÀ DES PRÉJUGÉS

Les éléments que nous avons esquissés ici permettent, selon nous, de désamorcer un tant soit peu le «discours» antiféministe qui alimente trop souvent les débats sur les difficultés scolaires des garçons et apportent certains éléments d'analyse qui mériteraient d'être étudiés sérieusement. Voir la cause principale du décrochage scolaire des garçons dans la surreprésentation des femmes dans l'enseignement, c'est non seulement escamoter le débat, mais c'est le déplacer vers une autre cible, le féminisme que l'on assimile à une «guerre des sexes».

En cessant de jeter la pierre aux féministes, en portant une attention particulière aux besoins et difficultés des garçons et des filles, en remettant le sens de l'effort et le plaisir d'apprendre au goût du jour, en redonnant

à l'éducation le mérite qui lui revient, en faisant de l'école un lieu réel d'apprentissage de la coopération, de la diversité et de la citoyenneté, nous croyons que nous parviendrons, toutes et tous, à paver la voie de la réussite des jeunes Québécois et Québécoises.

*Cosignataires:
Normand Baillargeon, professeur, département d'éducation et pédagogie, UQAM
Sophie Bissonnette, cinéaste
Alain Dion, président, Fédération autonome du collégial (FAC)
Johanne Fortier, présidente, Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ)
Danielle Fournier, présidente, Relais-femmes, École de service social de l'Université de Montréal
Diane Lavallée, présidente, Conseil du statut de la femme
Pierre Patry, président, Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (CSN)
Guy Rocher, sociologue, Université de Montréal
Céline Saint-Pierre, sociologue, Chaire Fernand-Dumont sur la culture, INRS
Réginald Sorel, président, Fédération des enseignantes et des enseignants de collèges (CSQ)

W d'activités

Activités sociales

Samedis dansants pour fervents
Membres ou autres, 20h à 1h 6\$, 22 nov., 6 déc. Salle communautaire: 195, de la Rivière, Loretteville. Cours en groupe et sur mesure. Loreyne et Yvon, 523-7251. En région: 418-439-1818.

Si vous désirez annoncer dans cette rubrique chaque jeudi, communiquez avec le Télémarcheting au 686-3377 ou 1 800 318-3378, télécopieur: 686-3370 ou triskell@lesoleil.com

apogee

LIQUIDATION
50% à 70% DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER
NOUS PAYONS LES TAXES

DERNIÈRE CHANCE
Jusqu'au 14 novembre 2003

SURPLUS COLLECTION 2002-2003
VÊTEMENTS
SKI ET SNOWBOARD
> Hommes
> Femmes
> Junior

MAGASIN D'USINE

1005, av. St-Jean-Baptiste, local 139
Québec (Québec) G2E 5L1
Tél.: 418-872-6569
Sans frais: 1-877-770-9090

Un avocat des Hells arrêté

Il aurait repris la charge d'un réseau de trafic de cocaïne après l'emprisonnement du motard qui le dirigeait

ROLLANDE PARENT
Presse canadienne

■ **MONTRÉAL** — L'avocat montréalais Benoît Cliche, que tout le Québec avait vu danser dans un party de motards criminels, il y a quelques mois aux nouvelles télé, a été arrêté hier matin à sa résidence de Sainte-Sophie, dans les Laurentides.

Conduit à la prison de Rivière-des-Prairies, celui qui exerçait le droit depuis 21 ans a comparu par vidéo. La Couronne s'est opposée à sa remise en liberté, de sorte qu'il demeurera en prison jusqu'au 13 novembre, date à laquelle se tiendra une enquête sous caution.

M^e Cliche, âgé de 44 ans, a été accusé de gangstérisme, d'avoir facilité la commission d'un crime, de trafic de cocaïne et de complot pour faire le trafic de cocaïne, selon les informations fournies par un porte-parole de la Sûreté du Québec, Marc Ippersiel.

M^e Cliche fait partie de la trentaine de personnes arrêtées au cours de la journée d'hier, soit 16 dans la région de l'Outaouais et 16 dans la région de Montréal et des Laurentides, dont quatre femmes. À ce nombre s'ajoutent deux hommes déjà détenus, soit Stéphane Sévigny, 35 ans, et Steven Bertrand, 37 ans, qui sera accusé de complot pour meurtre.

Bertrand, qui purge une peine de prison de sept ans, avait justement été représenté à son procès par M^e Cliche.

Parallèlement aux arrestations, les policiers ont mené 23 perquisitions à Montréal et 15 en Outaouais et saisi de multiples biens (véhicules et motos ainsi que des comptes bancaires), le tout ne totalisant pas moins de 4 millions \$, selon les évaluations policières.

Des maisons saisies, l'une est située à Lac-Simon, dans la région de l'Outaouais, et est évaluée à 2,7 millions \$.



La maison de Pierre Larose, que ses voisins de Lac-Simon surnommaient «Peter Cash», fait partie des biens saisis hier lors d'une rafle qui a permis aux policiers d'arrêter 32 personnes liées au crime organisé.

Elle appartient à Pierre Larose, 39 ans, un des hommes arrêtés et qui avait été surnommé par ses voisins Peter Cash.

Pas moins de 12 corps de police ont participé à l'opération Ouragan qui, selon M. Ippersiel, visait à démanteler quatre réseaux reliés aux Hells, dont l'un dirigé par Steven Bertrand. Or ce réseau aurait été pris en charge par M^e Cliche après l'emprisonnement de Bertrand.



Benoît Cliche

Benoît Cliche a souvent représenté des motards criminels, surtout pour les procédures préliminaires, avant que ne commence véritablement l'enquête préliminaire et le procès.

Une de ses dernières activités professionnelles a été d'accompagner, plus tôt cette semaine, le chef des Hells Angels, Maurice Boucher, dont la présence était requise au palais de justice de Montréal. L'avocat avait également assuré la défense du fils de

Boucher, Francis, accusé de possession d'une arme illégale.

En outre, M^e Cliche avait défrayé les manchettes en avril dernier quand une vidéo amateur tournée en 1999 et le montrant aux noces d'André Chouinard, l'un des suspects dans le procès des présumés membres des Hells Angels, avait été présentée aux membres du jury. Parmi les convives, on notait la présence de Maurice Boucher.

Interrogé à ce sujet, le bâtonnier du Québec, Claude G. Leduc, avait jugé que le comportement de M^e Cliche n'avait rien d'illégal. Il avait toutefois pris soin d'ajouter que les apparences avaient leur importance et qu'il appartenait à l'avocat de voir à ce que les apparences ne nuisent pas à sa réputation.

Le successeur de M^e Leduc, Pierre Gagnon, a indiqué par voie de communiqué, hier, que compte tenu des accusations criminelles portées contre M^e Cliche, «le bureau du syndicat du Barreau examine actuellement la situation».

UN HONNEUR
QUI NOUS HONORE!

L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC

L'Ordre national du Québec constitue la plus haute distinction décernée par le gouvernement du Québec.

Il met en lumière les réalisations et l'excellence de citoyens du Québec.

Le 28 octobre dernier, à la salle du Conseil législatif de l'Hôtel du Parlement, à Québec, le premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, remettait l'insigne de l'Ordre national à 29 personnalités qui, par la ferveur de leur engagement, ont contribué de façon remarquable au prestige et au rayonnement du Québec.

À tous, félicitations!



Grands officiers



Maurice Couture



Robert Després



Emmett Johns



Ethel Stark



Charles Taylor

Officiers



Yves Beauchemin



Michel Brault



Richard Cruess



Mane-Hélène Falcon



Vincent Lemieux

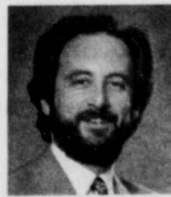


Louise Otis



Denise Ouellet-Grenier

Chevaliers



François A. Auger



Bernard Beugnot



Germain Brisson



Melvin Charney



Yvan Desgagnés



Marcel Deslauriers



Jean-Pierre Ferland



Paul-Émile Langevin



Guy Latraverse



Jacques Laurin



Ghislain Picard



Madeleine Plamondon



Guy Provost



Rémi Quirion



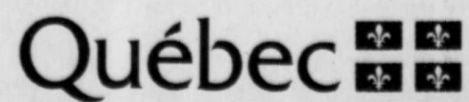
Alain Stanké



Helen (Eleni) Stavridou



Dora Wasserman



Pour soumettre une candidature à l'Ordre national du Québec, veuillez consulter le site Web www.mce.gouv.qc.ca/ordre.

L'EST ET LA CÔTE-NORD

EN BREF

Déficit plus élevé autorisé dans les hôpitaux de l'Est

■ CAP-AUX-MEULES — Le ministère de la Santé et des Services sociaux autorise désormais un déficit de 2,5 millions \$ dans les établissements de santé du territoire gaspésien et madelinot. C'est 500 000 \$ de plus que ce qui été annoncé le mois dernier. Or, selon Gilles Pelletier, président et directeur général de la Régie régionale de la santé et des services sociaux (RRSSS), c'est quand même insuffisant. Les hôpitaux de la région anticipent un déficit global de plus de 3 millions \$ au 31 mars. M. Pelletier affirme que cette situation financière difficile est attribuable au sous-financement du réseau. Aussi demande-t-il un nouveau rehaussement de 800 000 \$ des déficits autorisés pour l'année 2003-2004. Précisons que le déficit cumulé des établissements de santé de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine dépassera 9 millions \$ à la fin de l'exercice. (PC)

L'explorateur Bernard Voyer tente l'aventure de l'écrit

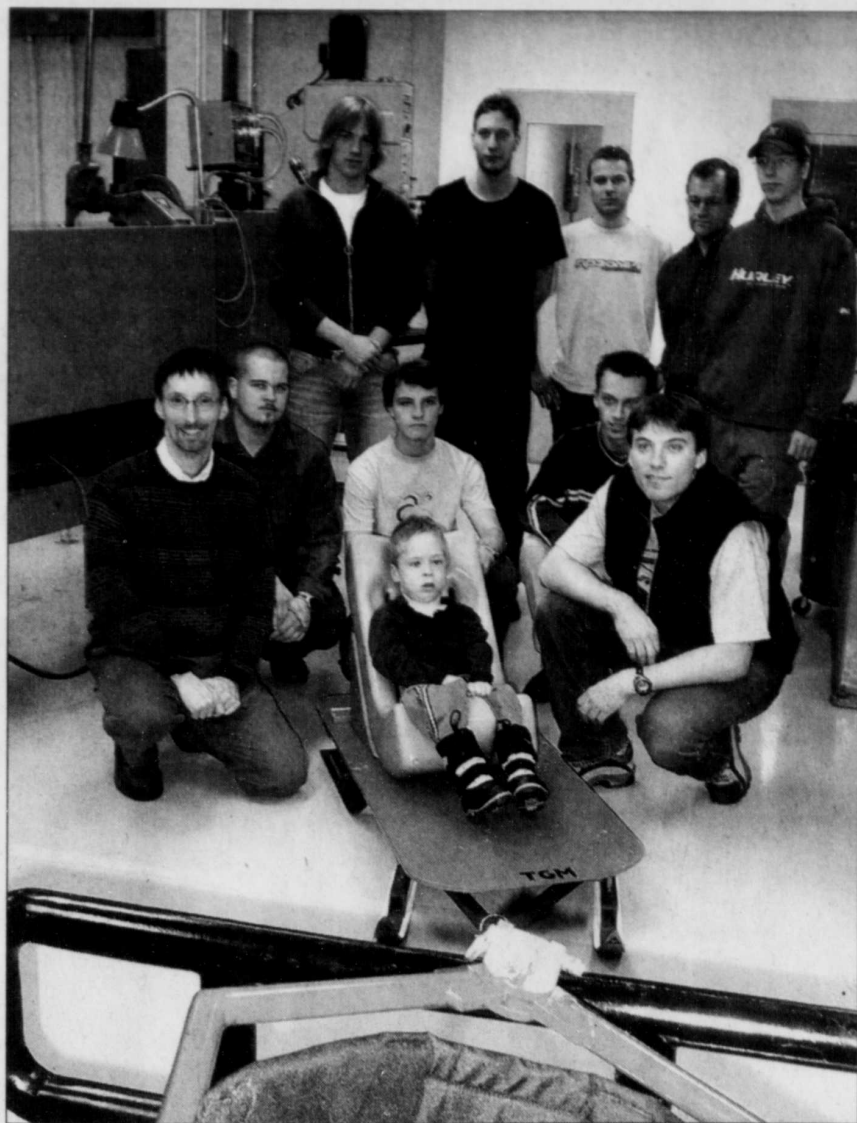
■ RIMOUSKI — Tout en préparant une prochaine expédition au Pérou, l'explorateur Bernard Voyer tente une nouvelle aventure, celle de l'écriture. Celui qui a atteint le pôle Sud à ski en autonomie totale, qui a gravi le plus haut sommet des Amériques — l'Aconcagua —, puis l'Everest, le sommet du monde, en 1999, et qui est un des rares humains à avoir atteint les trois pôles — Nord, Sud et Everest —, est maintenant installé dans le confort de son bureau, au clavier de son ordinateur. «Je me consacre presque totalement à l'écriture de mon livre grand format, dans lequel il va y avoir beaucoup de belles photos, que je prévois éditer moi-même à l'automne 2004», commente l'explorateur. M. Voyer, 50 ans, parlera de sa passion de l'hiver, de son amour pour la glace et expliquera pourquoi il consacre sa vie à essayer constamment de rejoindre l'horizon et d'aller toujours plus loin... Le prestigieux magazine *Time* lui rend hommage dans son édition nationale du 3 novembre; il le classe parmi les cinq plus grands explorateurs au Canada. Le reportage *Canada Best Explorers* consacre toute une page à Bernard Voyer, qui figure aux côtés de l'astronaute canadienne Roberta Bondar, du scientifique Chris Barnes (directeur du projet Neptune sur l'étude des océans), de Robert Young Pelton, un correspondant de guerre qui a visité les endroits jugés les plus dangereux sur terre, et de Philippe Curie, paléontologue, spécialiste des dinosaures et explorateur Arctique. E.W.

Du nouveau à L'Islet et à l'Île-aux-Grues

■ MONTMAGNY — Les électeurs des municipalités de L'Islet et de l'Île-aux-Grues sur la Côte-du-Sud ont décidé de changer de maire. Après 20 ans de politique municipale, dont 13 années à titre de maire, M^{me} Louise Dion-Roy a perdu une bataille électorale serrée contre M. Jacques-André Roy, 89 voix contre 87. Ce vent de changement a également déferlé sur les trois sièges de conseillers en élection. Les 204 électeurs ont voté à 86 %. Dans L'Islet, M. Roger Bernier, le maire sortant de la municipalité fusionnée il y a quatre ans a été défait par l'ex-maire de Saint-Eugène, M. Jacques Bernier. Ce dernier a récolté 789 voix contre 508 pour le maire sortant qui œuvrait depuis sept ans en politique municipale. Quatre nouveaux conseillers municipaux sur six feront également leur entrée à l'hôtel de ville. Seulement 42 % des 3130 électeurs inscrits ont exprimé leur droit de vote. S.F.

Florent Volland à Belle et Bum

■ L'auteur-compositeur-interprète nord-côtier, Florent Volland, sera l'un des invités lors de l'émission *Belle et Bum* diffusée à Télé-Québec, le samedi 8 novembre, à 20h. Natif de Malotene, une réserve amérindienne près de Sept-Îles, Volland partagera la scène du Plaza avec Kevin Parent, Éloi, Jonathan Painchaud, Chloé Ste-Marie et Ginette Ahier. Lors de cette émission, Florent Volland interprétera quelques-unes des pièces qu'on retrouve sur son dernier album, intitulé *Katak*. Ce disque, fruit de la collaboration avec plusieurs artistes, dont Marc Déry, marquera un retour en force de l'artiste innu qui a fait la pluie et le beau temps avec le groupe Kashtin. S.T.



Philippe, sept ans, flanqué de son père Yves (à gauche) et du groupe d'étudiants et de professeurs en génie mécanique du Cégep de Rimouski.

Philippe aura son traîneau adapté

Des ingénieurs en herbe du Cégep de Rimouski offrent un prototype à un enfant souffrant de paralysie cérébrale

CARL THÉRIAULT
Collaboration spéciale

RIMOUSKI — Le petit Philippe Côté, âgé de sept ans, de Rimouski, ne se retrouvera plus le nez dans la neige cet hiver. Atteint de paralysie cérébrale, il ne pouvait guère faire autrement quand son ancien traîneau versait sur le côté dans les pistes de ski de randonnée.

Huit étudiants de troisième année en Techniques de génie mécanique, au Cégep de Rimouski, sont pour ainsi dire venus à sa rescousse en concevant et en fabriquant un traîneau adapté à sa condition.

UN CADEAU APPRÉCIÉ

Les parents de Philippe, Yves Côté et France Leclerc, ont salué ce beau geste des cégépiens, à quelques semaines de Noël. La pratique des sports d'hiver en famille deviendra ainsi plus agréable.

«Philippe se retrouvait souvent dans la neige avec notre ancien traîneau de plastique sur lequel il y avait le siège du fauteuil roulant de notre fils. Dans une pente, le traîneau tiré par une corde nous entraînait tout le temps dans les jambes», rappelle Yves Côté.

«Pour trouver une solution, on a pris contact avec le Cégep, par l'entremise d'un de mes amis qui a un fils qui étudie en génie mécanique. Ce sera quelque chose de tout nouveau pour nous et Philippe. Car on aime aller dehors l'hiver, en raquette, en ski de randonnée ou pour faire de la marche», raconte le père de famille.

Philippe, qui ne peut se déplacer que dans un fauteuil roulant, a démontré

une patience d'ange devant l'intérêt manifesté hier par les médias, dont les objectifs de caméra étaient fixés autour de son père et des professeurs du projet scolaire.

TOUT UN PROJET

Le mérite est d'autant plus grand pour les étudiants que la partie fabrication du traîneau n'avait aucune valeur dans la note finale de leur cours, Initiation à la conception.

Le professeur Claude Roussel a supervisé le projet. Le traîneau, démontable en trois parties, glisse sur deux paires de skis indépendants dont la partie arrière absorbe les chocs.

«On s'est d'abord bâti un cahier de charges. On a même pensé à un système de freinage, mais nous n'avons pas eu le temps de le mettre au point», a précisé le professeur.

Le siège du fauteuil roulant de Philippe s'adapte au tablier du traîneau, muni d'une longue direction télescopique pour s'adapter à la marche ou au ski de randonnée. Elle permet de longues enjambées au fondeur, relié par un harnais glissé dans une attache de métal en forme de demi-cercle qui peut s'ajuster à plusieurs tailles.

La Cordonnerie Filion de Rimouski a fabriqué le harnais, pour que les cégépiens puissent offrir ce cadeau prêt à utiliser au jeune Philippe.

«Nous avons gardé le meilleur des trois projets différents et corrigé des choses jusqu'à la fabrication», a précisé Olivier Roussel, étudiant en troisième année de génie mécanique, avant de se diriger une heure plus tard vers un examen, fier comme ses collègues de cette réalisation.

Présumé fraudeur de Longueuil emprisonné à New Carlisle

GILLES GAGNÉ
Collaboration spéciale

PASPÉBIAC — Un homme de 40 ans de Longueuil, Robert Goulet, doit répondre à des accusations de fraude et de tentative de fraude, pour avoir notamment déposé par voie de guichet automatique un faux chèque de 28 millions \$ à la Banque Nationale de Paspébiac, en Gaspésie.

Selon toute vraisemblance, Goulet, un récidiviste en matière de fraude et d'autres délits, tentait de convaincre un homme de New Carlisle de l'ampleur de sa fortune, dans le but de lui acheter sa maison. De plus, l'accusé purgeait déjà une peine de prison pour des crimes antérieurs et profitait d'une permission spéciale pour acheter la demeure quand il a fait ce dépôt inusité.

Les transactions au guichet automatique se limitent toutefois à des nombres de six chiffres, et le dépôt, « corrigé » à 280 000 \$, a gelé l'accès au compte de Robert Goulet, qui n'a pu profiter d'un seul sou de ce qu'il avait

présenté au vendeur de la maison comme « l'héritage de son père ».

L'accusé aurait même extorqué de l'argent au vendeur de la maison, qui le visitait en prison pour parler transactions en attendant que la situation financière de Goulet « s'améliore ». Mais cette situation n'a pas été encore tout à fait clarifiée par les enquêteurs, qui ne révèlent pas l'identité du propriétaire de la maison.

«C'est un témoin important de l'affaire. Nous essayons de connaître tous les détails de leur transaction», signale le sergent Aurélien Côté, qui précise que l'accusé doit également répondre à des chefs d'accusation dans d'autres districts judiciaires. L'amie de cœur de Robert Goulet aurait également perdu de l'argent en le fréquentant.

Robert Goulet a été formellement accusé le 9 octobre, et il reviendra le 14 novembre au palais de justice de New Carlisle, voisin de la prison où il est incarcéré, pour son enquête sur remise en liberté et son enquête préliminaire pour la forme.

Nouvelle association de transport collectif au Québec

Matane héritera du secrétariat provincial

HENRI MICHAUD
Collaboration spéciale

■ MATANE — La région de Matane obtiendra le secrétariat provincial de la future Association transport collectif du Québec (ATCQ). Le nouvel organisme sera créé le 21 novembre.

«Nous deviendrons le point de chute de l'Association provinciale, confirme Micheline Verreault, directrice de Transport adapté et ajusté 2000 de la MRC de Matane. À moins d'un revirement de dernière minute, le secrétariat provincial de la nouvelle association sera implanté à Matane.»

Pour M^{me} Verreault, responsable d'un projet-pilote démarré en 2000, le choix de la région matanaise constitue une véritable consécration des efforts déployés depuis bientôt quatre ans. «C'est une reconnaissance provinciale du travail de développement effectué dans notre secteur. Nous détenons également une expertise importante, et les MRC intéressées à implanter le service nous contactent régulièrement pour obtenir des informations ou un support dans leurs démarches.»

Plusieurs MRC collaborent financièrement. En régions éloignées, celles qui versent 14 000 \$ à un organisme de transport collectif assurent à ce dernier une aide financière équivalente au double, soit 28 000 \$. En Haute-Gaspésie, les instances régionales ont choisi de puiser cette somme dans les fonds alloués en marge du Pacte rural. Ce choix leur a permis de susciter l'intérêt des maires et préfets lors du congrès de la Fédération québécoise des municipalités, en octobre. Les MRC de Rivière-du-Loup et de la

Matapédia ont également choisi ce mode de financement pour soutenir l'implantation du service.

LE 21 NOVEMBRE

Dans une foulée panquébécoise, les divers services de transport collectifs se regrouperont bientôt au sein d'une association provinciale. Le nouvel organisme sera créé le 21 novembre, lors d'une assemblée générale de fondation tenue, dès 10h, au Centre administratif Albert-Mercier de la commission scolaire La Capitale.

«En créant l'ATCQ, il n'est pas question de créer un éléphant blanc, précise M^{me} Verreault. Notre mission principale est différente de celle du transport adapté. Les besoins ne sont donc pas nécessairement similaires, même si plusieurs organismes de transport adapté offrent, ou offriront, le transport collectif. Dans d'autres secteurs, ce sont des partenariats importants.»

Un comité provisoire, formé de représentants des villes de Matane, Drummondville, Shawinigan, Chelsea, Rosemère et Montmagny, chapeaute la création de la future Association. Matane a instauré le service de transport collectif en 2000. Depuis, autobus scolaires, transport adapté et taxis ont réalisé plus de 8000 déplacements, dont 4000 prévus pour 2003.



M^{me} Micheline Verreault

Actions sida Côte-Nord ouvre un point de service à Baie-Comeau

STEEVE PARADIS
Collaboration spéciale

■ BAIE-COMEAU — Malgré son éloignement des grands centres et la faible densité de sa population, la Côte-Nord n'est pas à l'abri du sida et des infections au VIH, loin de là. C'est pourquoi Actions sida Côte-Nord, qui célèbre ses sept ans à Sept-Îles, inaugure un premier point de service à Baie-Comeau.

«On s'est rendu compte qu'on avait de la difficulté à couvrir la partie ouest de la région, et aussi qu'on était peu connu malgré toutes les activités qu'on a tenues ici», a indiqué la directrice générale de l'organisme, Caroline Thériault.

Actions sida Côte-Nord fait la promotion des comportements sécuritaires afin de freiner la transmission du VIH, établit des stratégies de prévention et fournit un soutien physique et psychosocial aux personnes vivant avec cette infection et leurs proches.

Selon M^{me} Thériault, on peut signaler entre 50 et 200 personnes infectées par le VIH sur la Côte-Nord. Si l'estimation est aussi floue, c'est parce que plusieurs quittent la région quand ils apprennent qu'ils sont séropositifs, et que d'autres reviennent ici pour mourir avec leur famille», a-t-elle poursuivi.

DONNÉES RENVERSANTES

Ces données déboulonnent assez aisément le mythe qu'on ne peut attraper le sida dans les régions éloignées, que c'est «une maladie de grande ville». «La Côte-Nord est troisième au Québec au chapitre des infections transmissibles sexuellement, après le Nunavut et la baie James», a lancé M^{me} Thériault, qui a indiqué au passage qu'à chaque jour au Québec, quatre nouvelles personnes sont infectées par le VIH, dont

deux par injection de drogue. Actions sida Côte-Nord évalue à environ une centaine le nombre d'utilisateurs de drogues injectables sur la Côte-Nord, un chiffre tout de même inversant. Selon la directrice, ce sont principalement des consommateurs de cocaïne et non d'héroïne. «Les consommateurs d'héroïne se piquent de 5 à 15 fois par jour alors que pour les consommateurs de cocaïne, c'est de 15 à 50 fois par jour», a-t-elle précisé. Les risques d'infection par une seringue souillée sont donc démultipliés.

Le portrait du sida a aussi changé au cours des dernières années. Si la propagation s'est stabilisée dans la communauté homosexuelle, elle est en hausse constante chez les femmes. On assiste également à une banalisation du sida, selon Caroline Thériault.

«Aujourd'hui, on peut vivre 15 ou 20 ans avec le sida, grâce aux progrès de la médication. Bien des jeunes se disent qu'il n'y a plus de problème, qu'on va bien trouver un remède d'ici là», a-t-elle expliqué.

Actions sida Côte-Nord réalise ses actions dans le respect de sa clientèle. Ainsi, l'organisme ne prône pas l'abstinence sexuelle ou de consommation, mais le sexe sécuritaire et l'injection de drogue avec du matériel stérile. «Ces approches ont fait leur preuve, même si elles peuvent choquer certaines personnes», conclut M^{me} Thériault.

Cet automne Osez!

Prenez
36 mois
pour payer
ou nous payons les
2 taxes



LIT 60 PO
Inclut : tête, pied
et base ajustable

369\$

roy & benot

MATELAS 60 PO
880 ressorts ensachés
MISTRAL

899\$

Garantie ferme de 10 ans


SOMMEX
Mistral

217\$
/mois
pendant 36 mois

Prenez
36 mois
pour payer
et nous payons les
2 taxes

Mistral
Pocket coil Pillow top sommex

FINANCEMENT
accord D
Desjardins

comparez!

M E U B L E S
BARNABÉ

QUÉBEC LÉVIS

Coin boul. Hamel, sortie Henri IV
1515, rue Saint-Jean-Baptiste

Tél. : 877-1433

Autoroute 20, sortie chemin des Îles
3655, boul. de la Rive-Sud

Tél. : 833-9222